Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 MARS 2015

Date d'envoi de la convocation : 24 Mars 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 80
Nombre de Procurations : 12
Nombre de Votants : 92
Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2015
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
09 Avril 2015

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : Mme et MM. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY-MANDELOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Jean-Claude ANDRE à M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. Jean-Luc BECQUET,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Thibaut GLOAGUEN,
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- M. Gabriel FOURNIER à M. Jean-Pierre REBOURGEON,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Jacques FROTEY à M. Jean MAREY,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : M. Marc DENIZOT.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

Délibération

ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'en application des dispositions prévues par l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT-, le Conseil Communautaire a débattu des orientations budgétaires proposées par son Président au cours de sa réunion du 12 février 2015.

Il indique que l'esquisse du Budget Primitif pour 2015, objet du présent rapport, s'inscrit strictement dans le cadre des options retenues à l'occasion de ce débat.

Cette esquisse, à adopter par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril prochain, tient compte des compétences statutaires initiales ainsi que de celles transférées au cours des exercices 2007 (Assainissement, Fourrière, RAM, Rivières, Transports, Equipements culturels), 2008 (Eau potable, Déchets, Equipements sportifs) et 2009 (Petite Enfance, Enfance, Tourisme). Il est rappelé à cet égard que l'exercice 2014 n'a connu aucun nouveau transfert de compétence mais que 2015 sera marqué par le transfert du service d'instruction du droit des sols (Cf. Loi ALUR) au 1er juillet et de la compétence des eaux pluviales au 1er janvier en application de la loi du 12 Juillet 2010 (Grenelle 2).

Le rapporteur ajoute que cette esquisse reprend les charges des services ou prestations transférées à périmètre et qualité constants ainsi que les prestations nouvelles transférées, celles pouvant être assimilées à des améliorations de service ayant fait préalablement l'objet d'un vote en Assemblée plénière.

Le rapporteur précise que seront abordés de manière synthétique :

- les Budgets Annexes,
- le Budget Principal,
- le Budget Consolidé.

❖ LES BUDGETS ANNEXES

Ils concernent les compétences suivantes :

- l'Assainissement collectif – Gestion en affermage,
- l'Assainissement collectif – Gestion en régie,
- l'Assainissement non collectif,
- l'Eau potable – Gestion en affermage,
- l'Eau potable - Gestion en régie,
- les Transports,
- les trois Zones d'Aménagement Concerté – ZAC-,
- la Zone d'Activités – ZA -.

✓ **LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE (ANNEXE 1)**

La Communauté d'Agglomération doit réaliser au cours du présent exercice des opérations regroupées sous les rubriques suivantes (annexe 1-1 et annexe 1-2) :

- les travaux engagés sur l'exercice 2014 et reportés sur l'exercice 2015 pour un montant de 1 590 561,01 € concernent principalement la création d'un réseau d'assainissement collectif à PERNAND-VERGELESSES, la fin de la mise en séparatif du réseau sur PULIGNY-MONTRACHET, les études diagnostiques des réseaux de NOLAY et VAL de REUIL ;

- la mise en œuvre de travaux nouveaux à hauteur de 4 161 674,47 €, ils comprennent notamment la création d'un collecteur de transfert entre ECHEVRONNE et PERNAND-VERGELLESSES, la mise en place d'un réseau séparatif au hameau de CIREY LES NOLAY, les acquisitions foncières et la maitrise d'œuvre pour la création de trois bassins tampons sur BEAUNE, la maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de la station d'épuration de Sainte MARIE la BLANCHE, une étude diagnostique des réseaux de SANTENAY et la réhabilitation de réseaux sur les communes de MEURSAULT, BEAUNE, BLIGNY les BEAUNE, CHASSAGNE-MONTRACHET, CORPEAU, LEVERNOIS, PULIGNY-MONTRACHET.

Le dispositif des Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'exercice 2015, concernera les projets suivants (annexe 1-3) :

- la fin de l'opération liée à la création du réseau d'eaux usées de la commune d'ALOXE CORTON,
- la création du réseau d'assainissement sur la commune de PERNAND-VERGELESSES.

Bien que relevant de la décision de l'Assemblée plénière du Conseil Communautaire, les investissements prévus ont fait l'objet d'une étroite concertation avec les élus des communes concernées.

Le financement de ces opérations se fera par le biais de subventions, de fonds de concours, d'autofinancement et par recours à l'emprunt. Cet emprunt sera remboursé par l'usager par le biais de la redevance assainissement.

Il convient de préciser que le recours à l'emprunt sera très encadré. En effet, l'objectif de l'EPCI est de maîtriser le niveau d'endettement afin de ne pas venir alourdir considérablement les charges de fonctionnement par le biais des frais financiers. Pour 2015, l'emprunt à souscrire est estimé à 2 371 000 €.

Depuis 2013, la Communauté d'Agglomération tient une comptabilité d'engagement pour les recettes d'investissement (aides des organismes subventionneurs et fonds de concours communaux). Les reports 2014 qui seront reportés sur l'exercice budgétaire 2015 s'élèvent à 1 995 215,25 € et se répartissent comme suit (annexe 1-4) :

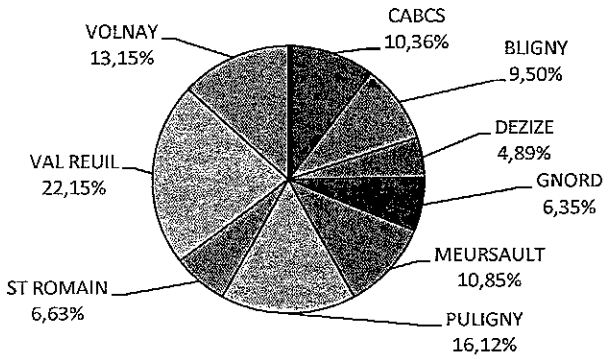

Au cours de l'exercice 2015, des subventions sont attendues à hauteur de 324 512 €, répartis de la façon suivante (annexe 1-4) :

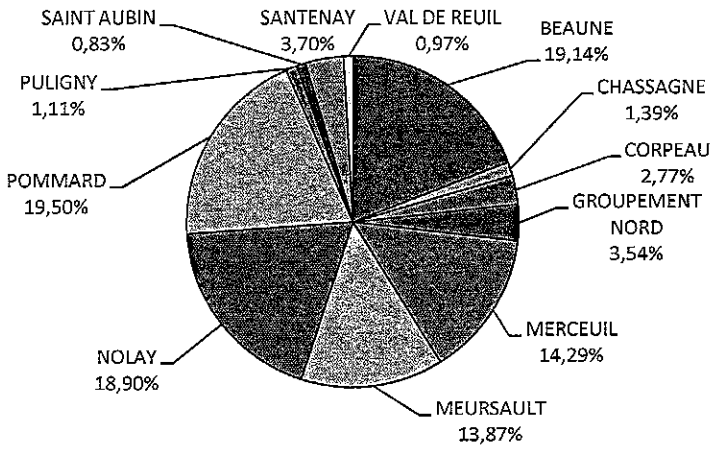

Il convient de préciser que parmi les aides attendues pour 2015, la subvention conventionnée sur 10 ans avec le Conseil Général de Côte d'Or est comptabilisée pour 154 612 €.

La mise en place d'un plan d'action pluriannuel avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sur la période 2014-2017 aboutira à un meilleur soutien financier de cette entité. Les projets concernés par ces aides seront lancés en 2015 et les subventions correspondantes escomptées pour l'exercice 2016.

En ce qui concerne les recettes au titre des fonds de concours communaux liés aux extensions de réseau (Projet Urbain Partenariat), leur montant est attendu à hauteur de 176 724 € (annexe 1-4) :

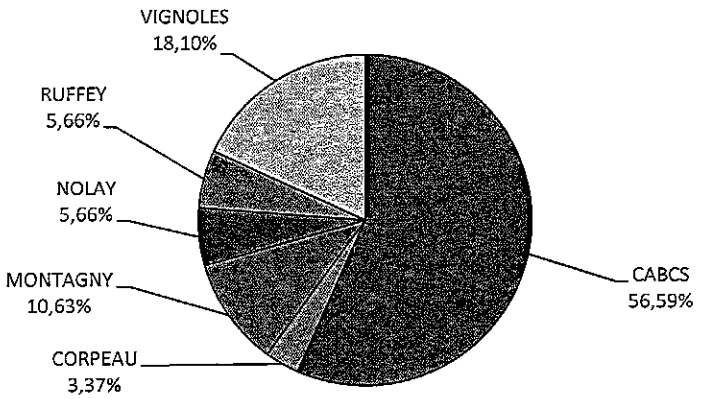

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif en Affermage se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 1-1.

➢ Les dépenses, toutes sections confondues, tenant compte des reports de travaux 2014 s'élèvent à 11 017 031,51 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

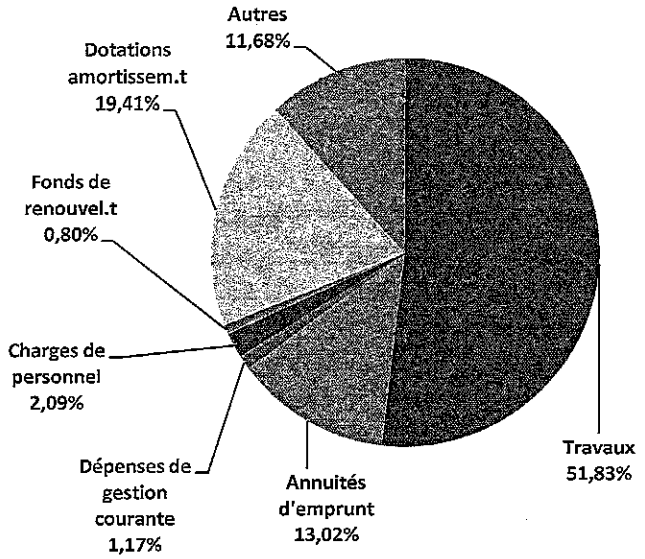

Travaux : ce poste tient compte des reports de travaux 2014 (annexe 1-2 et 1-3) ;

Annuités d'emprunt : elles intègrent l'amortissement du capital et les intérêts (annexe 1-7) ;

Autres : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

➢ Les recettes, toutes sections confondues, tenant compte des reports de subventions 2014, s'élèvent à 11 017 031,51 €, répartis ainsi :

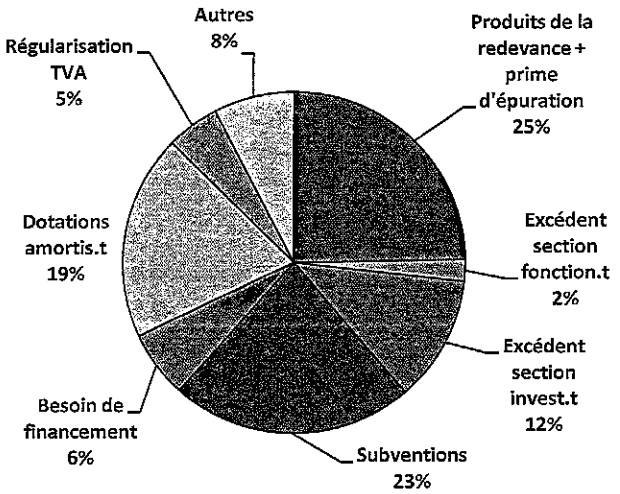

Produits de la redevance : Se référer à l'annexe 1-6 et au rapport sur les tarifs présenté lors de cette même séance communautaire ;

Excédent section d'investissement : Epargne qui permettra d'autofinancer une partie des travaux ;

Subventions : elles tiennent compte des reports 2014 (annexe 1-4) ;

Besoin de financement : Emprunt qu'il faudra souscrire pour financer les investissements 2015 afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

Régularisation TVA : concerne la récupération de TVA pour les projets d'assainissement sur VOLNAY, BOUZE-lès-BEAUNE et Saint ROMAIN ;

Autres : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

A titre indicatif, un plan pluriannuel des investissements de 2016 et 2020 est présenté en annexe 1-5.

✓ **LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE**

La Communauté d'Agglomération doit réaliser au cours du présent exercice des opérations regroupées sous les rubriques suivantes (annexe 2-1 et annexe 2-2) :

- les travaux engagés sur l'exercice 2014 et reportés sur l'exercice 2015 pour un montant de 461 588,91 € portent principalement sur la création d'une station d'épuration à SAMPIGNY-lès-MARANGES et qui accueillera les effluents de DEZIZE-lès-MARANGES et la réhabilitation du réseau rue du NANTIL à CHAGNY ;

- la mise en œuvre de travaux nouveaux pour 1 368 500 € ; ils concernent principalement le début de l'opération relative à la création du réseau de collecte sur DEZIZE-les-MARANGES, l'étude diagnostique des réseaux des communes de CHAUDENAY et THURY, la réhabilitation de réseaux rue de la BOUTIERE, le Passage sous canal à CHAGNY et la mise en place d'une télésurveillance sur les STEP du territoire en régie.

Le dispositif des Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'exercice 2015, concernera les projets suivants (annexe 2-3) :

- création d'une station d'épuration à CORCELLES-lès-ARTS et EBATY,
- mise en place de réseaux de collecte à CORCELLES-lès-ARTS et EBATY,
- création du réseau de collecte à DEZIZE-lès-MARANGES.

Bien que relevant de la décision de l'Assemblée plénière, les investissements prévus ont fait l'objet d'une étroite concertation avec les élus des communes concernées.

Le financement de ces opérations se fera par le biais de subventions, de fonds de concours versés par les Communes, d'autofinancement et par recours à l'emprunt. Cet emprunt sera remboursé par l'usager par le biais de la redevance assainissement.

Le recours à l'emprunt sera très strictement encadré. En effet, la maîtrise du niveau d'endettement permettra de ne pas alourdir excessivement les charges de fonctionnement par des frais financiers. Pour 2015, l'emprunt à souscrire est estimé à 761 000 €.

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif en Régie se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 2-1.

➢ Les dépenses, toutes sections confondues, tenant compte des reports de travaux 2014, s'élèvent à 3 242 094,13 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

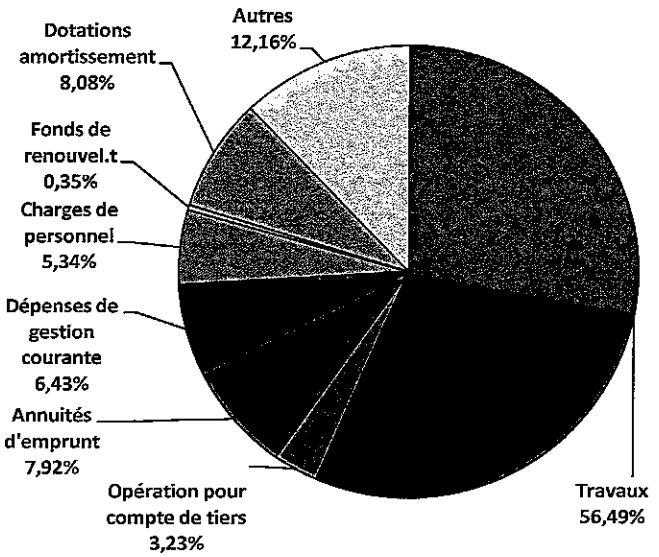

Travaux : ce poste tient compte des reports de travaux 2014 (annexe 2-1 et 2-2) ;

Opération pour compte de tiers : elle correspond à la délégation de maîtrise d'ouvrage de SAMPIGNY-lès-MARANGES pour la création d'une station d'épuration qui est conjointe avec DEZIZE-lès-MARANGES ;

Annuités d'emprunt : elles intègrent l'amortissement du capital et les intérêts (annexe 2-7) ;

Autres : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

➢ Les recettes, toutes sections confondues, tenant compte des reports de subventions 2014, s'élèvent à 3 242 094,13 €, répartis ainsi :

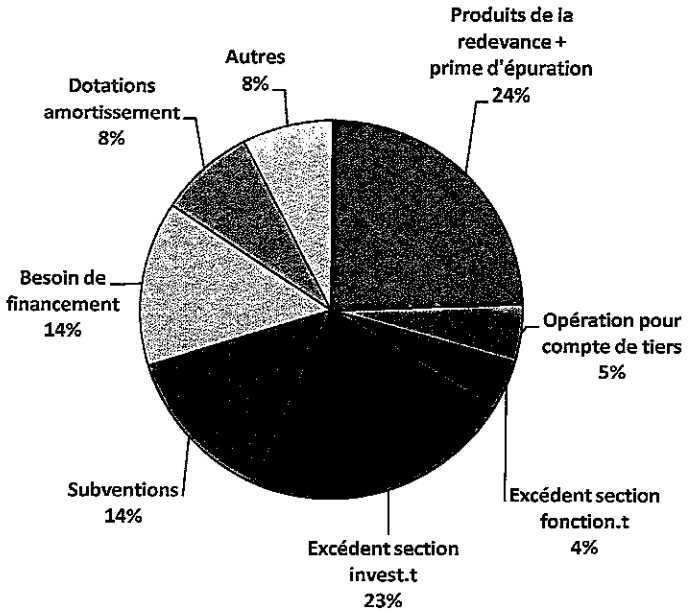

Produits de la redevance : se référer à l'annexe 2-6 et au rapport sur les tarifs présenté lors de cette même séance communautaire ;

Excédent section d'investissement : Epargne qui permettra d'autofinancer une partie des travaux ;

Subventions : elles tiennent compte des reports 2014 (annexe2-4) ;

Besoin de financement : Emprunt qu'il faudra souscrire pour financer les investissements 2015 afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

Autres : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

A titre indicatif, un plan pluriannuel des investissements de 2016 à 2020 est présenté en annexe 2-5.

✓ **LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEXE 3)**

Dans le cadre de la réalisation des travaux relatifs à l'Assainissement Non Collectif – ANC – (annexe 3-2) effectués, il convient de noter les points suivants :

- AUBIGNY-la-RONCE : les travaux se sont achevés en 2011 ; à terme, cette opération sera neutre pour la Communauté ; en début du présent exercice, il reste à percevoir 259 922,86 € auprès du Conseil Général de Côte d'Or – subvention conventionnée sur 10 ans ;

- la MONTAGNE de BEAUNE : le solde de l'opération, en début d'année, laisse apparaître une créance de 342 238,35 € ; celle-ci sera soldée après appels de fonds auprès des propriétaires.

Ce budget annexe fait ressortir pour l'année 2014 des déficits de fonctionnement et d'investissement qui sont respectivement de 20 382,30 € et de 395 046,34 € :

- le résultat d'investissement sera à terme résorbé une fois les concours du Conseil Général de Côte d'Or versés pour le financement des installations d'assainissement autonomes sur AUBIGNY-la-RONCE et lorsque les propriétaires de La MONTAGNE auront versés les appels de fonds pour le financement de leur assainissement (contentieux en cours) ;

- le déficit de fonctionnement est récurrent mais il a été alourdi au cours de l'année 2014 par des dépenses exceptionnelles liées au remboursement de sommes indûment perçues auprès des usagers concernant le contrôle de leur assainissement autonome (9 163 €). Il est proposé à titre exceptionnel d'abonder ce budget annexe par le biais d'une subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal. En effet, seule cette solution peut être envisagée au vu des dépenses d'exploitation qui sont structurelles et des recettes qui émanent principalement des redevances de contrôle impossible à réévaluer. Ces dernières ne correspondraient alors plus au coût du service et représenteraient une hausse excessive des tarifs.

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 3-1.

- Les dépenses, toutes sections confondues s'élèvent à 703 631,65 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

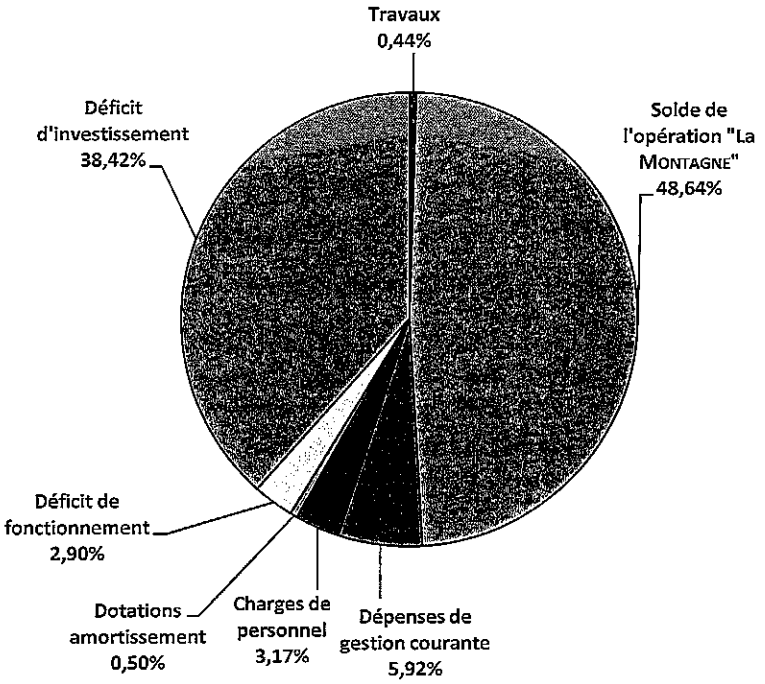

- Les recettes, toutes sections confondues s'élèvent à 703 631,65 €, répartis ainsi :

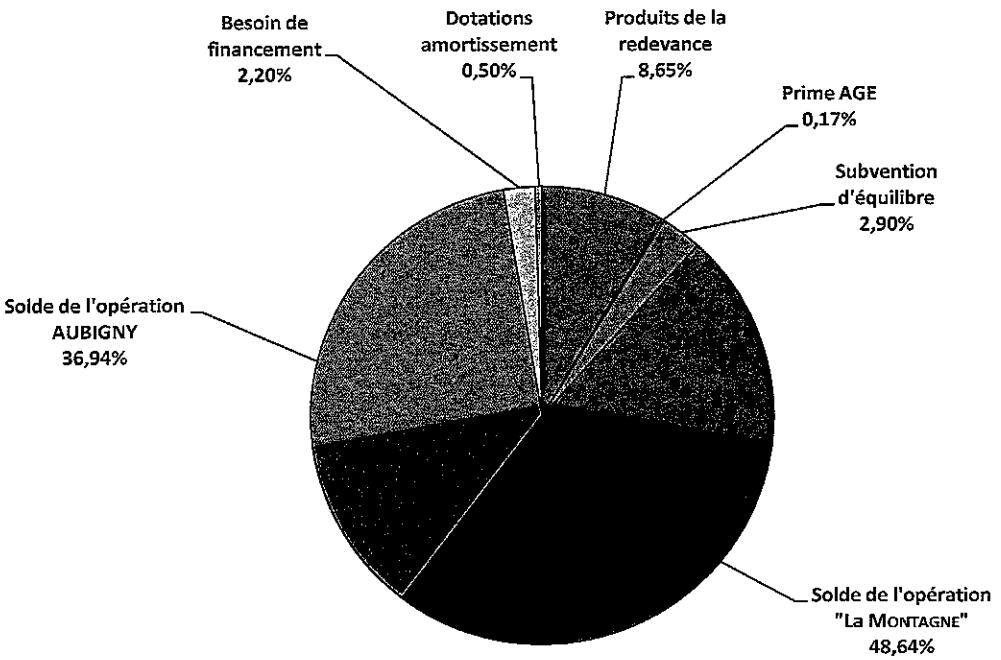

✓ **LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE AFFERMAGE (ANNEXE 4)**

Pour ce mode de gestion en affermage, il convient de rappeler que sur certains secteurs, l'EPCI siège en représentation-substitution dans des organismes extérieurs. Ainsi sur les territoires concernés, la compétence eau potable est gérée par les syndicats d'ARNAY-le-DUC (JOURS-en-VAUX, IVRY-en-MONTAGNE, SANTOSSE, Saint-ROMAIN, MELOISEY, MAVILLY-MANDELOT) et le syndicat de la BASSE DHEUNE (CHAUDENAY). Ces syndicats mixtes déterminent eux-mêmes leur programme d'investissement et le tarif de la redevance eau potable.

Dans les secteurs où la Communauté d'Agglomération assure la gestion directe de l'eau potable, cette dernière doit engager au cours de l'exercice 2015 des travaux regroupés sous les rubriques suivantes (annexe 4-1 et 4-2) :

- les travaux engagés sur l'exercice 2014 et reportés sur 2015 pour un montant de 335 906,35 € concernent principalement la réhabilitation des réseaux d'eau potable de PULIGNY-MONTRACHET et PERNAND-VERGELESSES (en lien avec les travaux d'assainissement) ainsi que l'étude de faisabilité pour le forage BEAUNE Sud1 ;

- les travaux nouveaux à hauteur de 2 372 910,98 € concernent la pose de compteurs de sectorisation sur les communes de BOUILLAND, La ROCHEPOT, BAUBIGNY, NOLAY, POMMARD, Saint-AUBIN, SANTENAY et SAVIGNY-lès-BEAUNE, la continuité des études de faisabilité pour le forage de BEAUNE Sud 1 et la réhabilitation de divers réseaux d'eau potable sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif des Autorisations spéciales/Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'exercice 2015, concernera le solde de l'opération liée au renouvellement des branchements plombs (annexe 4-3).

Bien que relevant de la décision de l'Assemblée plénière, les investissements prévus ont fait l'objet d'une étroite concertation avec les élus des communes concernées.

Le financement de ces opérations se fera par le biais de subventions, de fonds de concours, d'autofinancement et par recours à l'emprunt. Cet emprunt sera remboursé par l'usager par le biais de la redevance eau potable.

L'objectif de l'EPCI est de maîtriser le niveau d'endettement afin de ne pas hypothéquer la capacité d'investissement future. Pour 2015, l'emprunt qui sera souscrit pour financer une partie des investissements 2015 est estimé à 2 035 000 €.

Concernant la composition des subventions escomptées pour 2015, elles comprennent (annexe 4-2 et 4-4) :

- les reports des subventions 2014 pour 42 436 € ;
- des fonds de concours communaux liés aux extensions de réseau (Projet Urbain Partenariat) pour 144 996 € ;
- les subventions de l'Agence de l'Eau liées à la pose de compteurs pour la sectorisation (84 650 €).

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'eau potable affermage se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 4-1.

- Les dépenses, toutes sections confondues, tenant compte des reports de travaux 2014, s'élèvent à 4 872 932,83 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

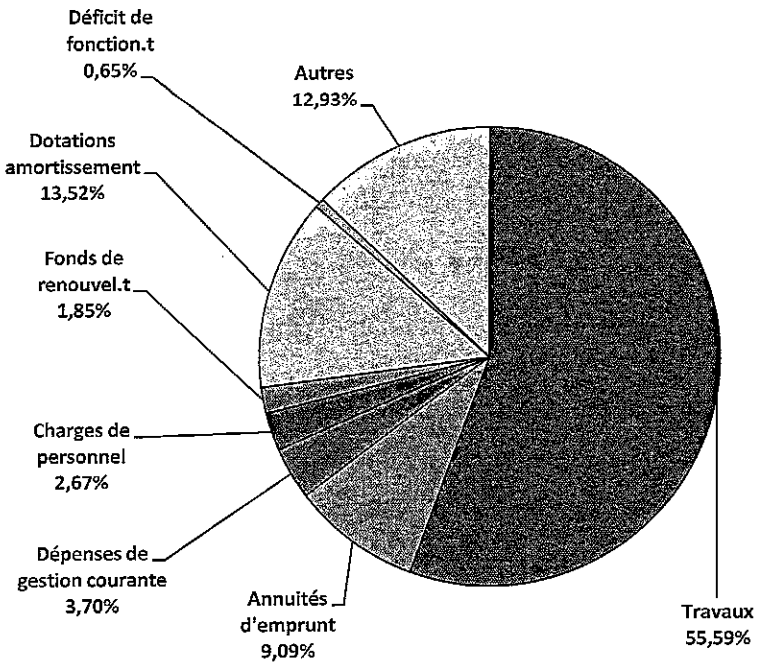

Travaux : ce poste tient compte des reports de travaux 2014 (annexe 4-1 et 4-2) ;

Annuités d'emprunt : elles intègrent l'amortissement du capital et les intérêts (annexe 4-7) ;

Autres : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

- Les recettes, toutes sections confondues, tenant compte des reports de subventions 2014, s'élèvent à 4 872 932,83 €, répartis ainsi :

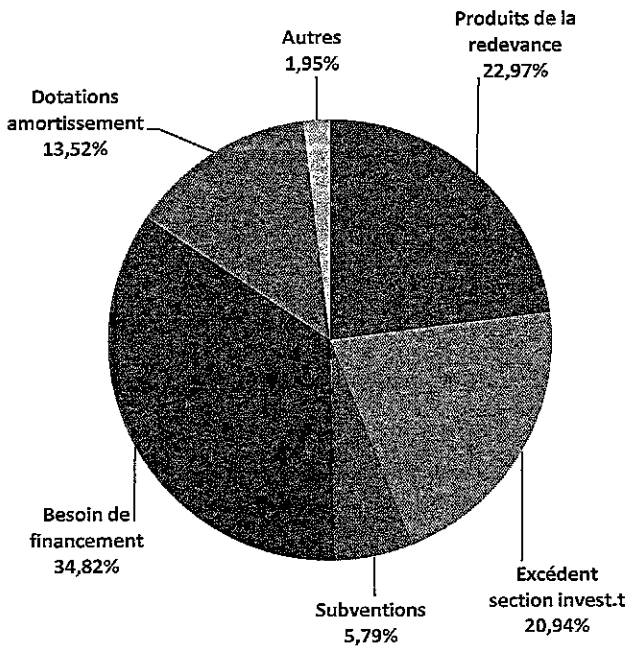

Produits de la redevance : se référer à l'annexe 4-6 et au rapport sur les tarifs présenté lors de cette même séance communautaire ;

Excédent section d'investissement : Epargne qui permettra d'autofinancer une partie des travaux ;

Subventions : elles tiennent compte des reports 2014 (annexe 4-4) ;

Besoin de financement : Emprunt qu'il faudra souscrire pour financer les investissements 2015 afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

Autres : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

A titre indicatif, un plan pluriannuel des investissements de 2016 et 2021 est présenté en annexe 4-5.

✓ **LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE (ANNEXE 5)**

La Communauté d'Agglomération doit envisager au cours du présent exercice la réalisation de travaux regroupés sous les rubriques suivantes (annexe 5-1 et 5-2) :

- les travaux engagés sur l'exercice 2014 et reportés sur 2015 pour un montant de 222 778,65 € concernent principalement le traitement des pesticides au hameau de MELIN à AUXEY-DURESSES, le renouvellement des réseaux rue du NANTIL, rue JOANNE MARTIN, rue MARC BOILLET et quartier de PRESLES à CHAGNY ;
- la mise en œuvre de travaux nouveaux à hauteur de 1 236 309,66 € ; cette enveloppe comprend l'installation de compteurs pour la sectorisation des compteurs et la réalisation des plans de réseaux sur l'ensemble du territoire, la réhabilitation de réseaux Chemin des AUBEPINES, Pont de BOUZERON et Rue de la BOUTIERE à CHAGNY, le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de traitement des pesticides à CHAGNY et le renouvellement de la GRANDE RUE à AUBIGNY la RONCE.

Le dispositif des Autorisations spéciales/Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'exercice 2015, concernera les projets suivants (annexe 5-3) :

- fin de l'opération liée au renouvellement des branchements plombs,
- engagement de l'opération relative au déplacement d'une conduite à THURY.

Bien que relevant de la décision de l'Assemblée plénière, les investissements prévus ont fait l'objet d'une étroite concertation avec les élus des communes concernées.

Le financement de ces opérations se fera par le biais de subventions, de fonds de concours, d'autofinancement, et par recours à l'emprunt. Cet emprunt sera remboursé par l'usager par le biais de la redevance eau potable.

L'emprunt envisagé pour 2015 s'élève à 1 187 000 €.

Concernant la composition des subventions escomptées pour 2015, elles comprennent (annexe 5-2 et 5-4) :

- les reports des subventions 2014 pour 7 456€ ;
- les subventions de l'Agence de l'Eau liées à la pose de compteurs pour la sectorisation (33 750 €).

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'eau potable affermage se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 5-1.

➢ Les dépenses, toutes sections confondues, tenant compte des reports de travaux 2014, s'élèvent à 2 810 302,71 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

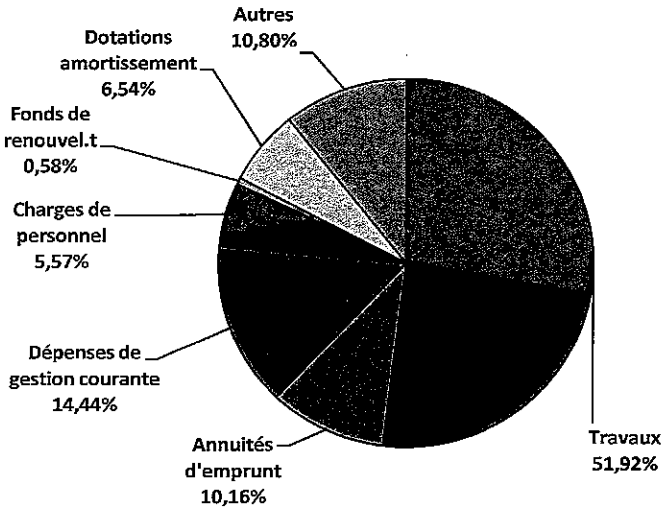

Travaux : ce poste tient compte des reports de travaux 2014 (annexe 5-1 et 5-2) ;

Annuités d'emprunt : elles intègrent l'amortissement du capital et les intérêts (annexe 5-7) ;

Autres : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

➢ Les recettes, toutes sections confondues, tenant compte des reports de subventions 2014, s'élèvent à 2 810 302,71 €, répartis ainsi :

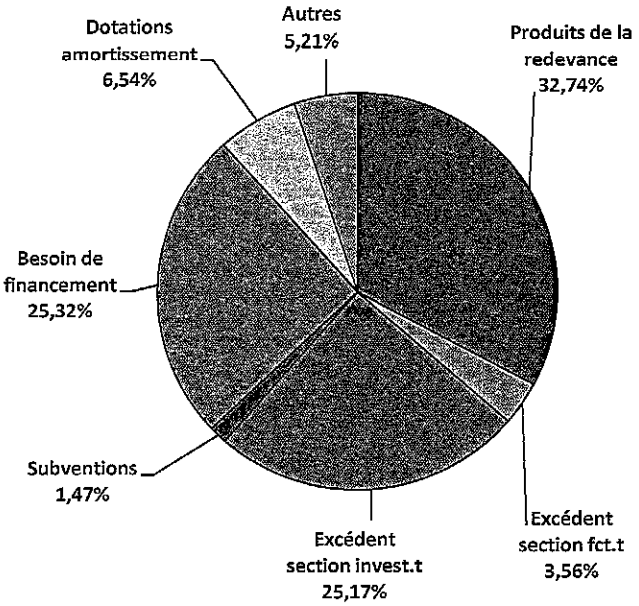

Produits de la redevance : se référer à l'annexe 5-6 et au rapport sur les tarifs présenté lors de cette même séance communautaire ;

Excédent section d'investissement : Epargne qui permettra d'autofinancer une partie des travaux ;

Subventions : elles tiennent compte des reports 2014 (annexe 5-4) ;

Besoin de financement : Emprunt qu'il faudra souscrire pour financer les investissements 2015 afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

Autres : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

A titre indicatif, un plan pluriannuel des investissements de 2016 et 2020 est présenté en annexe 5-5.

✓ LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (ANNEXE 6)

Les transports figurent parmi les compétences initiales de la Communauté d'Agglomération. Le budget distingue les Transports Scolaires représentant 63 % des dépenses prévues en fonctionnement et les Transports Urbains pour 37 %.

Le Budget Annexe des Transports (annexe 6-1) présente un montant global de dépenses de 3 818 723,80 € en fonctionnement et 252 185,69 € en investissement, soit respectivement une variation de +1,19 % et –5,58 % par rapport à 2014.

S'agissant des Transports Scolaires (annexe 6-2), les dépenses à caractère général sont stables (- 0,32 %) par rapport aux dépenses réalisées en 2014. Elles comptent essentiellement les dépenses relatives aux marchés des transports scolaires. Cette stabilité de la dépense s'explique par une compensation entre des prix élevés pour les marchés pour l'année scolaire 2013-2014 par rapport au nouveau marché et l'actualisation classique des prix pratiqués sur ce dernier.

Les charges de personnel affichent une augmentation constante de 3 %.

Les dépenses, toutes sections confondues et tenant compte des reports d'investissement, s'élèvent à 2 478 279,47 €. Les principaux postes se répartissent de la manière suivante :

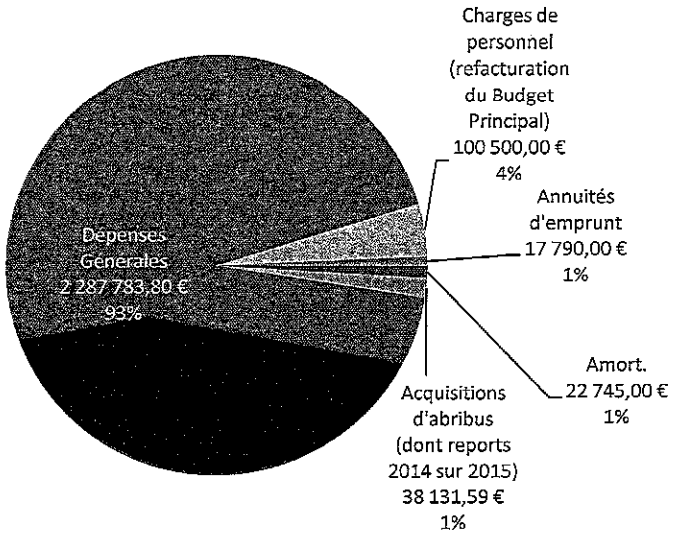

Dépenses Générales : elles comprennent les charges relatives aux marchés de transport scolaire pour 2 196 798 € (Annexe 6-5),

Annuités d'emprunt : ce poste correspond aux remboursements d'emprunt (capital et intérêts) dont l'emprunt 2013 (Annexe 6-4),

Abribus : comprenant l'installation de 4 abribus et le report de 2 abribus installés en 2014.

Le poste le plus significatif au sein de dépenses de fonctionnement (Annexe 6-5) concerne les circuits scolaires puisqu'ils représentent à eux seuls 92,31 % de la totalité des dépenses pour les transports scolaires.

L'entretien des abribus devrait s'élever à 12 300 € pour 2015 et les contrôles dans les bus, renforcés depuis 2012, être maintenus à 15 000 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, la Communauté d'Agglomération poursuit sa politique d'implantation d'abribus sur le territoire communautaire avec l'inscription de crédits pour l'implantation envisagée de 4 abribus en 2015.

Toutes sections confondues, les recettes au titre des Transports Scolaires s'articulent de la manière suivante :

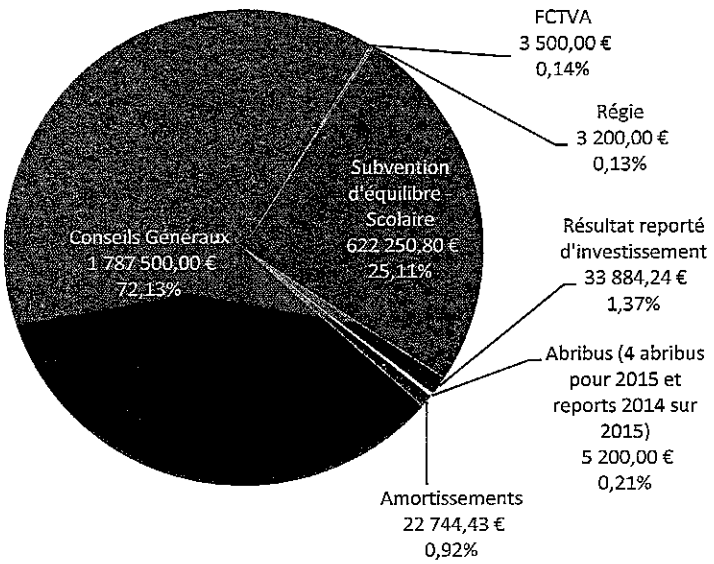

Conseils Généraux : il s'agit des montants versés en compensation du transfert de la charge des circuits scolaires,

Subvention d'équilibre : prélevée sur le Budget Principal afin d'assurer l'équilibre du budget en fonctionnement,

Régie : elle gère les ventes de cartes de transport scolaire,

Abribus : concerne la part restant à charge de la commune lors de l'installation d'abribus, soit 20 % du coût après déduction du FCTVA.

Ces recettes sont principalement constituées des compensations versées par les Conseils Généraux (1 787 500 €) et de la subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal (622 250,80 €). Il convient de préciser que les compensations versées par les Conseils Généraux sont indexées sur la Dotation Globale de Décentralisation – DGD- et n'ont donc pas évolué depuis 2009 alors que les circuits scolaires sont soumis aux révisions applicables aux marchés publics. Cette situation explique à elle seule que la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal augmente chaque année.

S'agissant des Transports Urbains (annexe 6-3), les dépenses à caractère général baissent de 2,25 % par rapport à 2014.

Les dépenses toutes sections confondues en tenant compte des reports d'investissement s'élèvent à 1 565 851 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

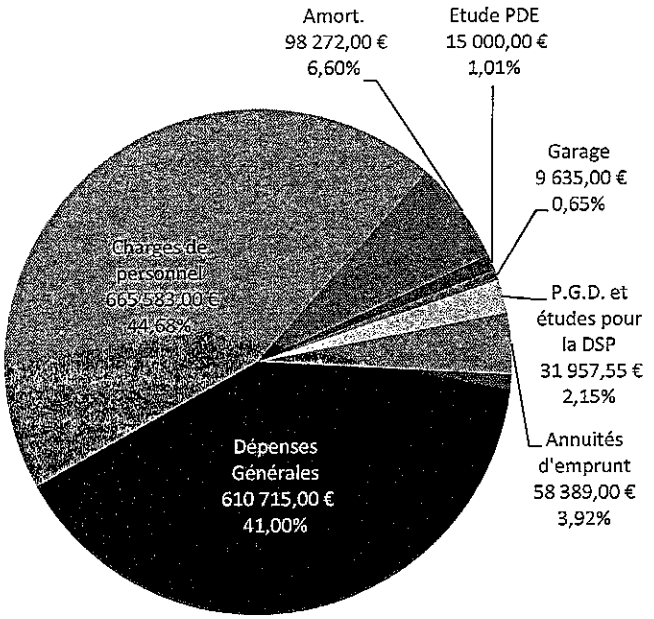

Dépenses Générales : elles comprennent essentiellement les marchés pour lignes régulières et TAD ainsi que le carburant,

Annuités d'emprunt : ce poste correspond aux remboursements d'emprunt dont l'emprunt 2013 (Annexe 6-4),

Etude PDE : ce poste comprend les études pour le Plan de Déplacement Entreprises,

Charges de personnel : correspondent au personnel en régie ainsi qu'au personnel administratif refacturé par le Budget Principal,

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les frais de personnel (665 583 €) ainsi que les lignes régulières (291 500 €) et le Transport à la Demande faisant l'objet de marchés publics (85 000 €).

Les recettes au titre des Transports Urbains s'articulent de la manière suivante :

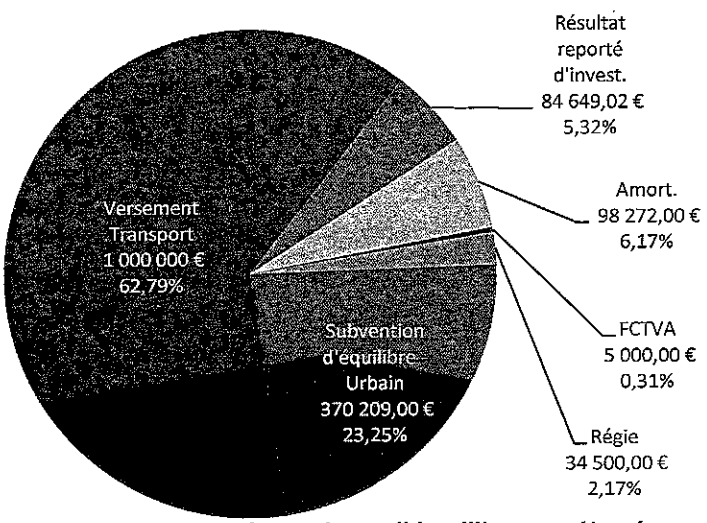

Versement Transport : prélevé sur les entreprises et organismes publics et privés de 9 salariés et plus sur l'ensemble du territoire,

Subvention d'équilibre : prélevée sur le Budget Principal afin d'assurer l'équilibre du budget en fonctionnement,

Régie : représente les ventes de titres de transport.

Autres : variables nécessaires à l'équilibre du budget.

La subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal est prévue à hauteur de 370 209 € pour l'année 2015, soit une augmentation de 15,53 % par rapport à 2014.

✓ LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'AMENAGEMENT (ANNEXE 7)

Quatre Zones d'Aménagement font l'objet chacune d'un budget annexe. Ces budgets ont été bâtis sur le même modèle :

➢ La ZAC des CERISIERES (annexe 7-1) :

Le budget de 7 645 423,39 € intègre la reprise des études, travaux et acquisitions foncières réalisés antérieurement à hauteur de 3 571 923,39 € par les mouvements de stock.

L'acquisition des dernières parcelles et leur bornage sont également prévus au budget 2015 pour un total de 120 000 €. Il prévoit en outre une enveloppe portée à 3 600 000 € et consacrée au lancement des travaux et 300 000 € destinés aux fouilles archéologiques prescrites par la DRAC.

➢ La ZAC du PRE FLEURY (annexe 7-2) :

Le budget de 6 558 965,92 € intègre une reprise des études, des travaux et acquisitions foncières réalisés antérieurement à hauteur de 1 750 882,82 €.

Il prévoit en outre l'inscription de 3 583 777 € consacrés aux travaux et 900 000 € destinés aux acquisitions foncières.

➢ La ZAC des TEMPLIERS (annexe 7-3) :

Le budget de 380 180 € prévoit essentiellement 104 000 € consacré aux études (élaboration du dossier de ZAC, loi sur l'eau ...) et 250 000 € destinés aux acquisitions foncières.

➢ La ZA de MONTAGNY (annexe 7-4) :

Le budget de 338 000 € prévoit essentiellement 300 00 € destinés aux acquisitions foncières, le reste des crédits alloués pour 2015 sera destiné à financer les premières études et frais de géomètres.

A noter que, ces budgets de ZAC ne bénéficient plus de financements propres depuis 2013. L'équilibre de ces budgets devra être étudié courant 2015, soit par la souscription d'un emprunt à court ou moyen terme (2 à 10 ans) en fonction du rythme d'aménagement et de vente des terrains, soit par une participation (avance) du Budget Principal.

✓ LE BUDGET PRINCIPAL (ANNEXE 8)

Le Budget Principal permet à la Communauté d'Agglomération d'exercer toutes les compétences qui ne relèvent pas d'un Budget Annexe.

A la différence d'un Budget Annexe dont les ressources sont -hors transports- assurées par prélèvement sur l'usager, les recettes du Budget Principal -hors déchets- sont constituées par Dotation Globale de Fonctionnement -DGF- versée par l'Etat, par le produit de la fiscalité des entreprises – Contribution Economique Territoriale (CET) - ainsi que par celui des ménages suite au transfert de la part départementale de la Taxe d'Habitation et de la part régionale Taxe sur le Foncier Non Bâti dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle –TP-.

Il convient de rappeler que dans le cadre de la réforme de la TP, la CET, nouvelle contribution des entreprises, est assise sur deux composantes :

- la valeur foncière de leurs équipements meubles et immeubles : via la Contribution Foncière des Entreprises – CFE-,

- le chiffre d'affaires via la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE -.

Le Budget Principal sera présenté sous deux formes, analytique d'une part, tous secteurs confondus, d'autre part.

➘ Présentation analytique

Elle distinguera les postes suivants :

- les déchets (Annexe 8-1),
- l'action famille (Annexe 8-2),
- les équipements sportifs (Annexe 8-3),
- les activités culturelles (Annexe 8-4),
- le tourisme (Annexe 8-5).

➔ Le Budget spécifique déchets (Annexe 8-1)

La compétence déchets a été transférée à la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2008.

Il appartient par conséquent à son Assemblée plénière de voter les ressources de ce service en prenant les décisions à caractère technique, budgétaire et comptable les plus opportunes, dans le cadre d'un budget isolé au sein du Budget Principal (annexe 8-1-1).

En effet, la gestion des déchets ne constituant pas un Service Public Industriel et Commercial –SPIC-, elle ne justifie pas la création d'un Budget Annexe au sens juridique du terme.

Pour tenir compte de la diversité dans les modalités d'exercice de cette compétence et des différences dans la nature et la qualité de la prestation offerte selon les secteurs géographiques, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 octobre 2007, adopté le principe d'un zonage tarifaire.

Dans un souci d'harmonisation, les zones ex SIVOM du Pays Beaunois et ex SIVOM de NOLAY ont été regroupées en 2012. Deux zones sont donc identifiées sur le territoire :

- le périmètre de la Ville Centre élargi aux communes de RUFFEY-lès BEAUNE et VIGNOLES en 2014 - service en régie,
- les autres communes du territoire - service externalisé.

Il convient de rappeler que pour les communes de Saône et Loire ainsi que pour CHASSAGNE-MONTRACHET et PULIGNY-MONTRACHET, les ordures ménagères sont traitées par le SIRTOM de la Région de CHAGNY, organisme dans lequel la Communauté d'Agglomération siège en représentation-substitution et pour lequel la participation 2015 a été budgétée à hauteur de 57 200 € (52 000 € pour la déchèterie de CHASSAGNE-MONTRACHET et 5 200 € pour celle d'EPINAC).

Au sein du budget de gestion des déchets et des ordures ménagères, la section fonctionnement (annexe 8-1-2), hors variables d'équilibre, présente des dépenses pour 5 311 585 € et 5 688 966 € de recettes. Une importante part des charges

à caractère général concerne certaines prestations assurées par des entreprises extérieures, essentiellement la gestion des déchèteries (1 289 678 €) et la contribution au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud Ouest Côte d'Or (1 721 132 €).

La structure des dépenses de la Régie est particulière du fait de l'exécution de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective par des agents communautaires. Ainsi, sur le territoire de la Ville Centre étendu aux communes de RUFFEY-lès-BEAUNE et VIGNOLES, les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges de personnel (901 286 €),
- de la collecte des Point d'Apport Volontaire –PAV- et du tri des journaux et emballages estimé à 331 296 € (y compris la prestation de collecte, transport et conditionnement des gros producteurs de cartons),
- de l'entretien (pièces détachées, réparations, contrôles, etc ...) des bennes (30 763 €) et de l'achat de carburant (60 000 €).

Les prestations assurées dans les autres communes ont une structure de dépenses similaire, avec une importante part de charges à caractère général due aux marchés de prestations de services. Les principaux postes de dépenses sont :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères et de la collecte sélective (563 500 €),
- la collecte des PAV et du tri des journaux et emballages estimé à 269 475 €.

Enfin, sur l'ensemble du territoire, les réparations et la maintenance sur les bacs conteneurs et les PAV sont prévues à hauteur de 81 220 €.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement financées par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM – (4 550 000 €),
- le soutien d'Eco-Organismes (550 547 €),
- la vente et la reprise de matériaux après tri (252 100 €),
- la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (283 000 €).

S'agissant des investissements (annexe 8-1-3), la Communauté d'Agglomération devra prévoir les investissements engagés sur l'exercice 2013 et reportés sur l'exercice 2014 pour :

- les travaux de rénovation des déchèteries pour 852 751,46 € (dont 503 141,46 € de report 2014 sur 2015),
- l'achat de composteurs pour 42 500 €,
- l'achat de bacs et de Point d'Apports Volontaires (92 984 €).

A cela s'ajoute l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères pour 124 000 € et le report de 189 480 € pour l'acquisition d'une benne en 2014.

Comme chaque année, le Conseil Communautaire est appelé à voter le taux de la TEOM, objet d'un rapport séparé.

Pour l'année 2015, l'hypothèse d'un maintien des taux a été retenue.

- Zone Ville de BEAUNE : l'enveloppe s'élèverait à 2 230 000 € si l'on retient l'estimation des bases communiquées par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne et le maintien d'un taux à 6.95%,

- Zone hors BEAUNE : compte tenu de l'estimation des bases le produit attendu serait de 2 320 000 € sur la base d'un taux de 11 %.

➔ L'action Famille (Annexe 8-2)

Au sein de l'action Famille, il convient de distinguer deux grands domaines de compétences, avec la Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles et Crèches – Multi-accueils) d'une part, l'Enfance (Prestations Extrascolaires et Périscolaires), d'autre part.

➢ *La Petite Enfance (Annexe 8-2-1)*

▪ le RAM : les activités des cinq Relais des Assistantes Maternelles -RAM- implantés à BEAUNE (BRETONNIERE et BLANCHES FLEURS), VIGNOLES, CHAGNY et NOLAY relèvent des compétences statutaires initiales.

▪ Les Crèches – Multi-accueils : cinq structures sont réparties sur quatre communes du territoire :

- le Multi-accueil Saint JACQUES à BEAUNE,
- le Multi accueil BLANCHES FLEURS à BEAUNE,
- la Halte garderie La CABOTTE à BEAUNE,
- la Halte garderie l'ILE aux ENFANTS à CHAGNY,
- la Micro crèche de NOLAY.

L'équilibre financier des 10 structures est assuré par :

⇨ la participation des familles (environ 500 000 €),
⇨ des subventions de la CAF et des Conseils Généraux, en particulier (1 400 000 € environ),

Le besoin de financement complémentaire pour financer le déficit est estimé à 1 212 066 €, le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténuant cette charge de 871 250 €. Le différentiel de 340 816 € doit être financé par le Budget propre de la Communauté d'Agglomération.

➢ *L'Enfance (Annexe 8-2-2)*

▪ L'accueil extrascolaire : il s'effectue dans 8 à 13 structures en fonction des périodes de l'année, des opportunités ponctuelles et de la demande des familles.

▪ L'accueil périscolaire : intégrant la restauration scolaire, il est assuré dans 35 restaurants scolaires et 36 centres périscolaires répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les dépenses de ces structures sont équilibrées par :

⇨ les participations des familles estimées à 1 750 000 €,

⇨ des subventions (CAF, Conseil Général notamment) estimées prudemment à 600 000 €

⇨ des remboursements de mise à disposition par les communes d'origine des personnels transférés (56 000 €),

Le besoin de financement complémentaire pour couvrir le déficit est estimé à 3 811 424 €, le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténuant cette charge de 1 591 602 €. Le différentiel de 2 219 822 € doit être financé par le Budget propre de la Communauté d'Agglomération.

Il convient de noter que le surcoût de la réforme des rythmes scolaires pour 2015, tenant compte de la configuration actuelle, est estimé à environ 530 000 €, atténué par environ 350 000 € de recettes, soit un delta à la charge de la Communauté d'Agglomération d'environ 180 000 € pour 1 an.

Il convient d'ajouter à cet égard que les dispositifs Initiatives Découvertes – ID's – relèvent désormais de la compétence Enfance, les activités développées dans ce cadre (ID Sport, ID vacances) se prêtant particulièrement aux besoins des nouvelles activités périscolaires. En outre, l'intervenant de l'Ecole des Beaux Arts qui assurait jusqu'ici la prestation RECRE'ART, est affecté partiellement à l'Enfance dans le cadre d'un dispositif baptisé « ID Art » afin d'enseigner les bases dans les domaines de la photographie et de l'audiovisuel notamment.

➔ Les équipements sportifs (Annexe 8-3)

Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont au nombre de 6 :

- Salle Michel BON à BEAUNE,
- Gymnase Jean DESANGLE à BEAUNE,
- Forum des Sports à BEAUNE,
- Centre sportif Saint-NICOLAS à MEURSAULT,
- Complexe sportif évolutif couvert à NOLAY,
- Complexe sportif évolutif couvert à CHAGNY.

L'équilibre financier dans le fonctionnement de ces structures est assuré principalement par des subventions (115 000 € environ), provenant du Conseil Régional et du Conseil Général de la Côte d'Or dans un cadre contractuel, à l'occasion de leurs fréquentations par des élèves des lycées et collèges.

Le besoin de financement est estimé à 664 987 €. Le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténue cette charge de 550 731 €. Le différentiel de 114 256 € doit être financé par le Budget Prinicpal de la Communauté d'Agglomération.

Il est à noter qu'une contribution au SIVOS en charge de la gestion du COSEC de CHAGNY est inscrite en plus de façon prévisionnelle à hauteur de 57 000 €.

Les graphiques ci-dessous présentent de façon synthétique la répartition des charges dans les différents secteurs de l'Action Famille :

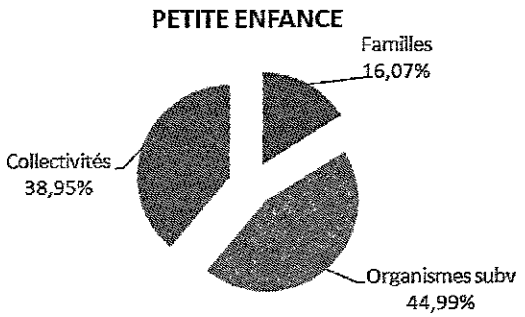

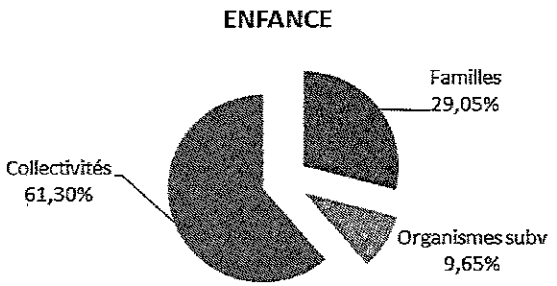

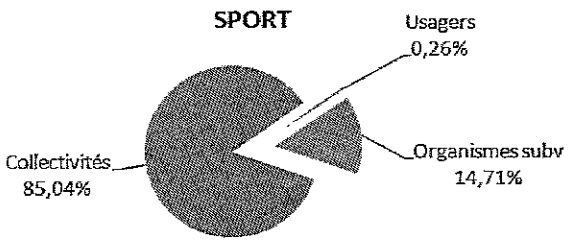

➔ Les activités culturelles (Annexe 8-4)

Elles correspondent aux formations dispensées par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et l'Ecole des Beaux Arts.

➢ *L'Enseignement de la Musique et de la Danse (Annexe 8-4-1)*

L'équilibre financier dans le fonctionnement du Conservatoire est assuré par :

⇨ la participation des usagers (100 000 €),
⇨ une subvention du Conseil Général de la Côte d'or (67 000 €),

Les deux écoles de Musique à caractère associatif de MEURSAULT et de CHAGNY sont, quant à elles, soutenues par la Communauté d'Agglomération. Un mécanisme d'ajustement des subventions versées pour faire face à l'augmentation de la masse salariale –Glissement Vieillesse Technicité- a été mis en place. Il fait l'objet d'un rapport séparé.

A ce titre, 40 000 € et 47 100 € ont été provisionnés à titre principal, respectivement pour l'association « Avenir musical Murisaltien » et l'association « Ecole de Musique de CHAGNY ». En complément, une somme de 1 200 € pourrait être octroyée à chaque association pour les aider à financer l'acquisition d'un instrument de musique et sur présentation d'une facture acquittée.

Le besoin de financement est estimé à 803 413 €, le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténuant cette charge de 357 253 €. Le différentiel de 446 160 € doit être financé par le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération.

➢ *L'Enseignement Artistique (Annexe 8-4-2)*

L'équilibre financier dans le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts est assuré par :

⇨ la participation des usagers (60 000 €),
⇨ une subvention du Conseil Général de la Côte d'Or (5 000 €),

L'action RECRE'ART, qui a vu depuis 2010 son champ d'intervention s'étendre aux activités périscolaires, relève désormais du service Enfance. En effet, ses activités entrent pleinement dans le champ des besoins induits par la réforme des rythmes scolaires.

Le besoin de financement total est estimé à 371 808 €, le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténuant cette charge de 190 606 €. Le différentiel de 181 202 € doit être financé par le Budget propre de la Communauté d'Agglomération.

Les graphiques ci-dessous présentent de façon synthétique la répartition des charges dans les différents secteurs de l'Action Famille :

MUSIQUE

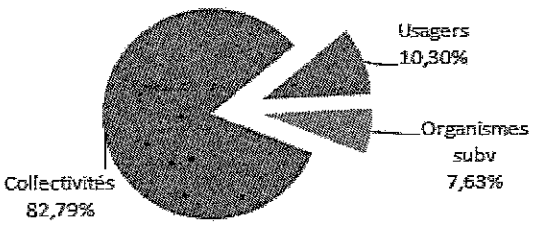

BEAUXARTS

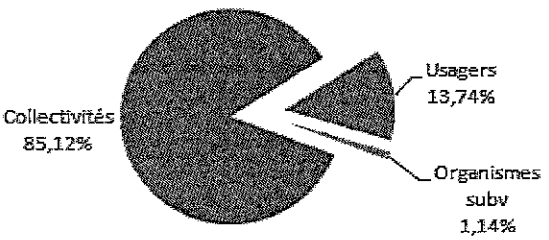

➔ Le Tourisme et la préservation des milieux naturels (Annexe 8-5)

L'exercice de la compétence relevant du Budget Principal se traduit par l'attribution à l'Office de Tourisme Intercommunal -OTI- d'une dotation de 1 131 778 € (annexe 8-5-1). Pour 2015, cette contribution est pour la première fois constituée du seul reversement de la Taxe de Séjour. Elle correspond à un estimatif de collecte pour 2015 s'élevant à 920 000 € et à la régularisation des recettes perçues en 2014 pour 211 778 €.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la compétence Tourisme (annexe 8-5-3) s'élèvent à 417 080 €. Le principal poste de dépenses correspond au nouveau contrat de Délégation de Service Public relative à la gestion des futurs espaces de loisirs situés sur les communes de MONTAGNY-lès-BEAUNE et de MERCEUIL/TAILLY (370 000 €).

S'agissant des investissements (annexe 8-5-3), la Communauté d'Agglomération devra prévoir :

- les investissements engagés sur l'exercice 2014 et reportés sur l'exercice 2015 pour un montant de 196 971,77 € ; ces reports concernent principalement :

  - les travaux d'aménagement relatifs à la baignade de MONTAGNY-lès-BEAUNE pour 149 308,40 €,

  - la maîtrise d'œuvre pour les véloroutes de BEAUNE à CHAGNY et de BEAUNE à Sainte-MARIE-la-BLANCHE pour 17 600 €.

- la mise en œuvre de travaux nouveaux pour 1 680 487,90 € ; cette enveloppe comprend une dotation de 353 416,46 € de travaux, études et aménagements hors Autorisations de Programme (annexe 8-5-3) et de 1 327 071,44 € de travaux prévus en Autorisation de Programme pour le Crédit de Paiement 2015.

Le dispositif des Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'exercice 2015, concernera les projets suivants (annexe 8-5-4) :

- la fin des travaux et aménagements des plans d'eau (TAILLY – MERCEUIL et baignade de MONTAGNY-lès-BEAUNE),

- l'aménagement des véloroutes (BEAUNE – CHAGNY, BEAUNE – Sainte-MARIE-la-BLANCHE et THURY vers EPINAC)

➘ Présentation tous secteurs confondus

Le Budget Principal permet l'exercice par la Communauté d'Agglomération de ses compétences ne relevant pas d'un budget annexe.

Il comprend cependant des dépenses réaffectées sur les Budgets Annexes, mais compensées par des recettes provenant de ces mêmes budgets. C'est le cas en particulier de certaines charges de personnel, correspondant à l'exercice de la compétence (charge à temps complet ou partiel d'agents affectés à la mise en œuvre des politiques de l'eau, de l'assainissement, des transports...).

Ce Budget Principal comprend également des dépenses qui prennent la forme de subventions d'équilibre et donc de recettes au profit de certains Budgets Annexes.

C'est le cas en particulier du Budget des Transports où la participation de l'usager ne peut suffire à elle seule à équilibrer les comptes.

En ce qui concerne le SPANC, l'article L. 1612-4 du CGCT stipule que le budget ne doit couvrir que le coût du service et que le prélèvement d'une subvention d'équilibre sur le Budget Principal ne peut intervenir que durant les 5 premières années. Cela signifie par exemple que les honoraires liés à tout contentieux sont pris en charge directement par le Budget Principal depuis l'exercice 2012.

Comme indiqué préalablement, il est néanmoins proposé, dans le cadre de cette esquisse budgétaire 2015, de provisionner la somme de 20 383 € dans l'optique du versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle au Budget Annexe du SPANC.

En effet, ce service est dans une véritable impasse budgétaire comme en témoigne un déficit de fonctionnement dépassant le plafond légal de 5% des recettes constatées fin 2014.

Le dilemme est tel qu'une hausse des tarifs entrainerait une distorsion entre le coût réel des contrôles et le montant facturé aux usagers, rendant ce budget insincère. La diminution des charges passerait quant à elle nécessairement par la non imputation de charges de personnel, ce qui aboutirait au même constat.

◆ Le fonctionnement (Annexe 9)

↳ Les recettes

Elles ont deux origines qu'il convient de distinguer :

→ les dotations transférées par l'Etat :

- la Dotation d'Intercommunalité : non encore notifiée à ce jour, elle devrait néanmoins connaitre une diminution très sensible dans la continuité du plan d'économie prévu par l'Etat depuis 2012 ; encaissée à hauteur de 2 151 140 € au titre de l'exercice 2014, elle devrait s'établir à seulement 1 510 000 € en 2015 et représenter 3,77% des recettes de fonctionnement,

- la Dotation de Compensation de la TP (part salaires) est désormais intégrée en partie dans la réforme de la Taxe Professionnelle ; elle est évaluée à 3 270 000 €, contre 3 366 503 € en 2014,

- des compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat estimées à 340 000 €, contre 290 000 €.

Globalement, l'impact sur le Budget 2015 de l'EPCI de la politique d'assainissement des comptes publics décidée par l'Etat, est estimé à environ moins 780 000 €.

→ <u>les contributions directes</u>

Elles ont quatre origines principales :

- ✓ la Contribution Economique Territoriale -CET- qui a remplacé la Taxe Professionnelle, demeure une fiscalité d'entreprise mais elle est désormais calculée sur de nouvelles bases :
  - la Contribution Foncière des Entreprises -CFE- assise sur le foncier sur lequel sont implantées les installations,
  - la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises -CVAE- assise sur le chiffre d'affaires.

Compte tenu des informations disponibles lors de la rédaction du présent rapport, le produit prévisionnel de cet impôt devrait avoisiner la somme de 11,05M€, soit une augmentation prévisionnelle de +3,90% (+ 415 000 €), ce qui dans le contexte économique actuel, relève de la performance.

- ✓ la Taxe d'Habitation transférée par la Loi, des Départements aux EPCI à fiscalité propre est estimée à 5,8M€,
- ✓ la Taxe sur le Foncier non Bâti -TFnB- transférée par la Loi, des Régions aux EPCI à fiscalité propre est estimée à 121 000 €,
- ✓ les nouvelles ressources fiscales sont estimées à 950 000 €, en particulier l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau -IFER- (190 000 €) et la Taxe sur les Surfaces Commerciales –TASCOM- (760 000 €).

En tout état de cause, ces quatre sources de fiscalité réunies devraient représenter un produit global de l'ordre de 18 M€, duquel il conviendra de déduire environ 2,2 M€ au titre des ponctions opérées au profit :

- ✓ du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources –FNGIR- figé à près de 1,9M€ correspondant à la « péréquation verticale »,
- ✓ du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPRIC) provisionné à hauteur de 300 000 € malgré une estimation de 268 000 €, correspondant à la « péréquation horizontale » intercommunale,
- ✓ du dégrèvement décidé par l'Etat en 2014 dans le cadre de sa politique fiscale de soutien aux auto-entrepreneurs (provision budgétaire : 32 000 €).

Ainsi cette ressource nette se répartirait comme suit :

Produit de la fiscalité économique	11 997 686 €
+ Produit de la fiscalité ménages.....	6 000 000 €
- Prélèvements sur fiscalité.....	2 227 602 €
SOUS TOTAL Fiscalité nette	**15 770 084 €**
+ Dotations	5 070 000 €
TOTAL Fiscalité + Dotations.....	**20 840 084 €**

Malgré cette diminution de la ressource nette de l'ordre de -5,7% par rapport au réalisé 2014, soit environ -1,26M€, il doit être rappelé que le taux de CFE de 20,87% se situe parmi les plus bas à l'échelle nationale et que le dynamisme des bases justifie en toute hypothèse de le reconduire pour 2015.

Le Conseil de Communauté est appelé à prendre position sur ce point dans le cadre d'un rapport séparé.

La synthèse des recettes du Budget Principal -40 056 840,11 € (contre 38 367 918,92 € au cumul Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décisions Modificatives 2014)- se présente ainsi :

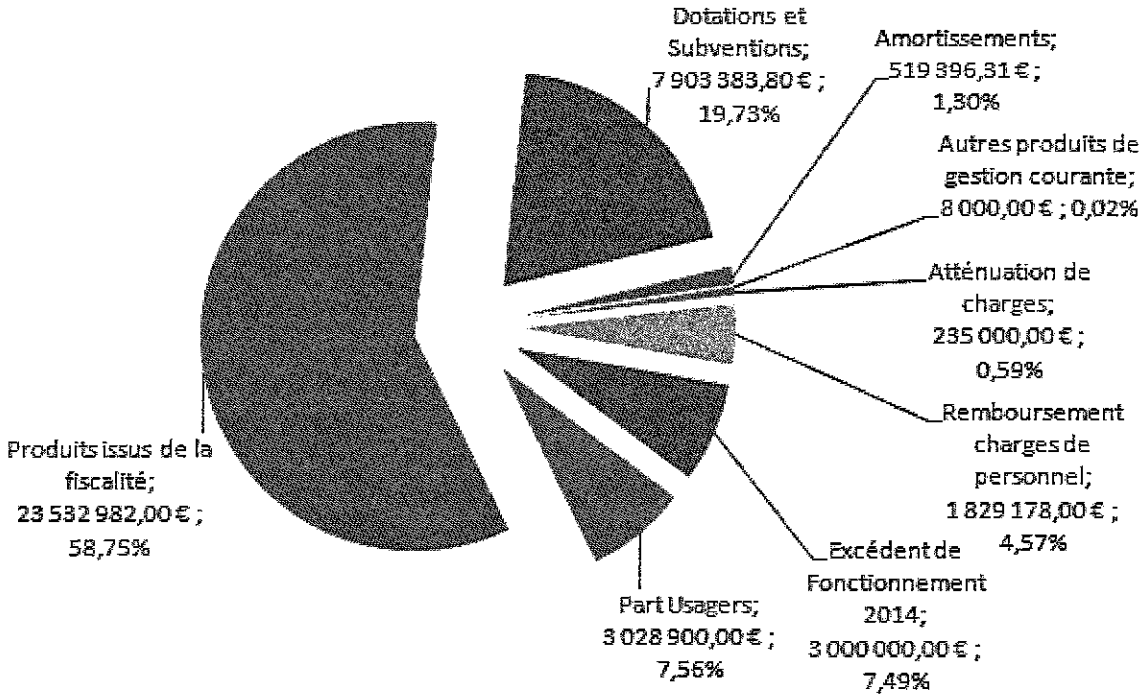

↳ Les dépenses

Deux grands types de dépenses doivent être distingués :

- les Attributions de Compensation -AC-
- les dépenses de fonctionnement.

→ les Attributions de Compensation -AC-

✓ elles restent strictement identiques à 2014, le dernier rapport de la CLETC adopté à l'unanimité des communes membres et approuvée par le Conseil Communautaire du 12 décembre 2011 ayant figé leur montant à 9 408 406 €. Leur montant net pour 2014 est donc fixé à 9 343 110 € (AC positives de 9 408 406 € moins AC négatives de 65 296 €).

→ les dépenses de fonctionnement :

↘ les charges de personnel

✓ la masse salariale : comme cela a été évoqué à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, elle s'établit à 13 390 900 € tous budgets confondus, y compris la masse salariale liée aux mises à disposition individuelles d'agents et à la mutualisation des services avec la Ville Centre (571 200 €).

En hausse de +6,21% par rapport au Compte Administratif 2014, elle représente 33,43% du Budget Principal et 20,42% du budget consolidé.

Cette hausse du poste « Charges de personnel » a plusieurs explications :

- la révision du régime indemnitaire des agents de Catégorie C décidée courant 2014 par l'Etat, après parution des nouveaux textes,

- la réforme des rythmes scolaires dont l'impact en termes de masse salariale est estimé à 309 000 €,

- la création ou la transformation de plusieurs postes dans le cadre de la mise en place d'une plateforme mutualisée pour la gestion des Autorisations du Droit des Sols,

- la création d'une Direction des Opérations d'Aménagement qui vient se substituer à l'actuelle plateforme ressource technique qui voit ses prérogatives étendues suite, d'une part à la disparition programmée du dispositif « ATESAT » (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) et, d'autre part au nécessaire besoin de parer aux lacunes existantes dans la gestion du patrimoine bâti de l'EPCI ; cette reconfiguration des missions engendrera le recrutement de deux nouveaux collaborateurs conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 12 février 2015.

La contribution des Budgets Annexes (Déchets compris) au financement des charges de personnel représente 17,34 % de la dépense et représente 2 321 578 €.

Les recettes correspondant aux remboursements des dépenses de personnels mis à la disposition des communes et autres organismes représentent quant à eux une atténuation de charge de 408 700 € soit 3,05% de la dépense globale. La charge nette supportée par le Budget Principal est donc de 10 425 622 € soit 26,03% de ses dépenses de fonctionnement et 15,90% du budget consolidé. L'annexe 9 présente pour chaque budget la part charges de personnel et dépenses assimilées.

La répartition de la masse salariale peut être synthétisée ainsi :

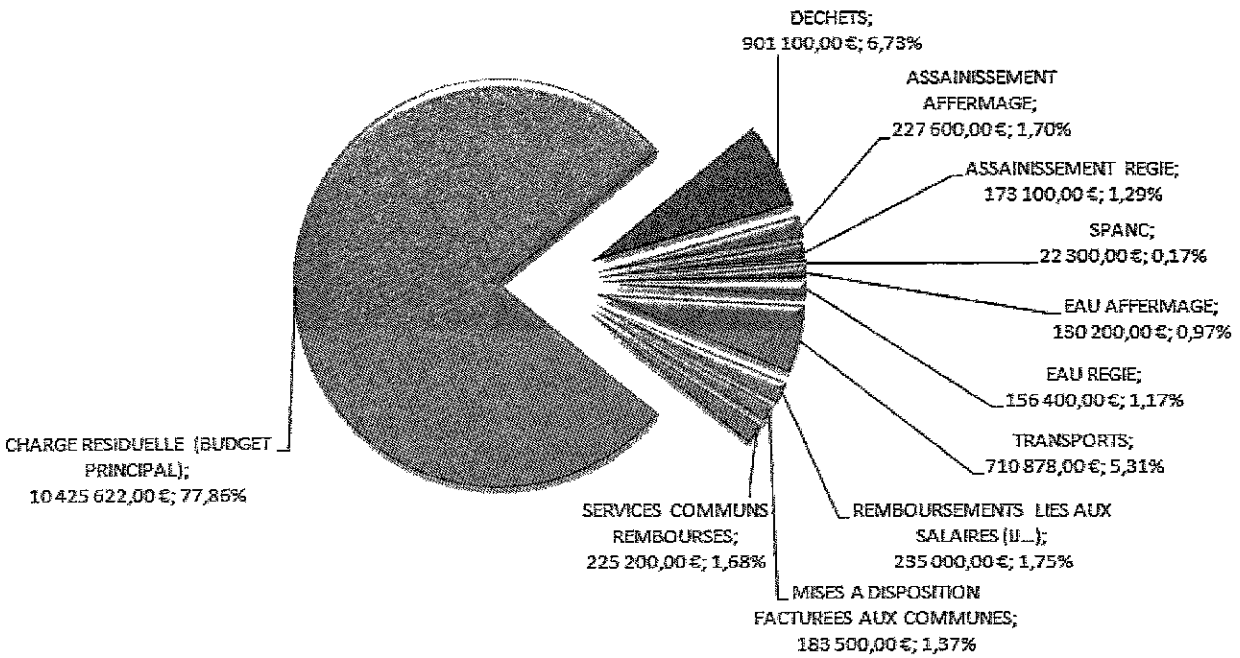

↘ les dépenses diverses

D'autres dépenses ont été prévues à l'esquisse du Budget Principal. Elles concernent notamment :

- les concours divers, subventions et contributions aux organismes de regroupements, objet d'un rapport séparé ; les sommes correspondantes ont été provisionnées à titre de précaution, sans préjuger la décision du Conseil Communautaire,

- la subvention d'équilibre versée au Budget Annexe des Transports dont l'équilibre dépenses/recettes ne peut être assuré encore en 2015 par ses ressources propres compte tenu du maintien des taux du Versement Transport sur l'exercice.

En outre, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire objet de la réunion du Conseil Communautaire du 17 février 2015, un vœu a été formulé par le Conseil Communautaire, visant à la mise en place d'un fonds d'aide au fonctionnement à destination des communes qui adhèreront à la plateforme intercommunale d'Autorisations du Droit des Sols.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de ce fonds sont actuellement en cours d'étude. Néanmoins, s'agissant d'aides au fonctionnement dont les contours financiers seront fonction du nombre réel de dossiers qui auront été instruits à la demande de chaque commune, ce fonds ne pourra être proposé qu'au vote du Budget Primitif 2016.

En effet, il conviendra au préalable de connaitre l'activité et le coût réels du service rendu à chaque commune adhérente à la plateforme au titre de l'année civile 2015, et les montants répercutés sur les Attributions de Compensation 2016.

La synthèse des dépenses du Budget Principal -40 056 840,11 € (contre 38 367 918,92 € au cumul Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décisions Modificatives 2014)- se présente ainsi :

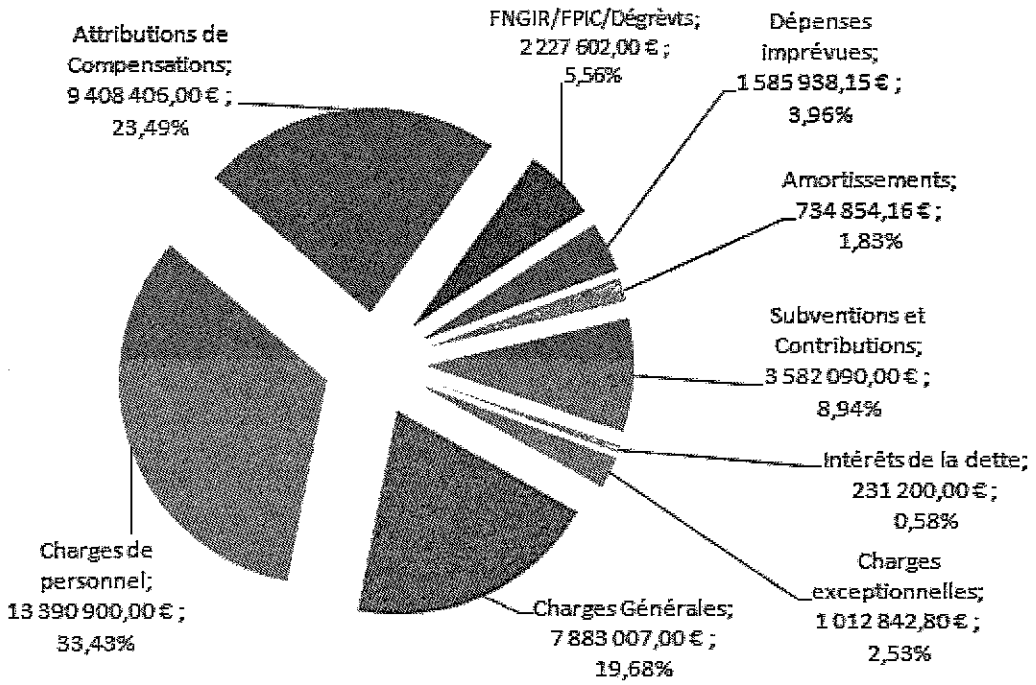

◆ L'investissement

Après une montée en puissance rapide liée à l'importance des transferts en termes financiers et le risque avéré de faire face à un effet de ciseaux -croissance des dépenses plus rapide que celle des recettes de fonctionnement- les dispositions ont été prises pour renforcer la maîtrise des charges et rétablir un niveau d'épargne satisfaisant en fin de période.

Il convient de souligner cependant que depuis sa création en janvier 2007, la Communauté d'Agglomération est parvenue à financer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt grâce à une mobilisation du fonds de roulement.

Malgré un emprunt de 2M€ contracté fin 2013, le délai de désendettement de l'EPCI s'établit à environ 2,3 années, ce qui traduit la bonne santé financière de l'EPCI, dans un contexte de crise économique internationale. Cette situation résulte du dynamisme de ses bases fiscales qui permet d'autofinancer une partie de ses investissements et de pallier la diminution drastique des concours de l'Etat.

↳ Les dépenses

Pour 2015 et les années suivantes, le recours au dispositif Autorisations de Programme/Crédits de Paiement –AP/CP- devrait continuer de produire ses effets positifs et accompagner avantageusement une programmation pluriannuelle des investissements.

Compte tenu des orientations retenues depuis plusieurs exercices, le budget d'investissement de la Communauté d'Agglomération pourrait une nouvelle fois s'articuler autour de deux axes prioritaires, concourant tous les deux à une politique au profit des territoires marquée par l'équilibre et la solidarité.

Une part importante du budget d'investissement devra être consacrée à la poursuite des actions déjà engagées, complétées par de nouvelles, les prolongeant ou s'inscrivant dans les perspectives tracées par l'Assemblée plénière, notamment celles recommandées par les travaux de la CLETC.

Comme en 2014, plusieurs volets sont distingués dans la structuration de l'esquisse du Budget Primitif 2015.

- ✓ Dotation 1 : elle correspondra aux crédits de paiement pour l'exercice, pour des opérations en cours d'exécution ou des projets à l'étude et non encore engagés. Parmi eux :

  - ⇨ la création d'une structure d'accueil de la Petite Enfance à CHAGNY ; ce projet, engagé depuis 2013, entrera dans une phase active au cours de l'exercice 2015 ; l'enveloppe pluriannuelle de travaux a été chiffrée à 1,7M€ TTC, le crédit de paiement 2015 a été fixé à 1M€ (+ un report de CP 2014 à hauteur de 3 224,23 €) ; l'ouverture de cette structure est prévue courant 2016 et une procédure de Délégation de Service Public a été lancée (cf. orientation du Bureau Communautaire du 9 octobre 2014 et rapport séparé mis à l'ordre du jour de la présente séance),

  - ⇨ la deuxième phase du projet de réhabilitation du multi-accueil Saint-Jacques à BEAUNE (mobilier intérieur + aménagement des extérieurs) ; cette opération pluriannuelle estimée à 339 000 € devrait engendrer une dépense de 117 090,91 € au titre des CP 2015,

- ⇨ la fin de l'opération de réhabilitation du restaurant scolaire Jeanne d'ARC génèrera l'inscription d'un CP 2015 de 49 322,28 € destiné à régler les dernières factures de travaux ainsi que le solde de la mission du maître d'œuvre,

- ⇨ l'aménagement de voies cyclables s'intégrant dans le futur Plan Global de Déplacement (AP de 2 325 149,91 €) induira les CP suivants pour 2015 :
    - section BEAUNE vers Sainte-MARIE-la-BLANCHE (CP 2015 : 677 119,88 €),
    - section BEAUNE vers CHAGNY (CP 2015 : 475 380,00 €),
    - section THURY vers EPINAC (CP 2015 : 23 334,66 €),

- ⇨ le solde financier de l'opération d'aménagement des sites des Etangs d'Or (CP 2015 : 13 268,78 €) et BEAUNE, Côté Plage (CP 2015 : 321 988,40 €) permettra de clore définitivement une AP comptabilisée à hauteur de 8 844 092,95 €,

- ⇨ la poursuite des travaux de réhabilitation des déchèteries de SAVIGNY-lès-BEAUNE et MEURSAULT,

Les prévisions de financement de ces opérations intégreront en recettes les subventions inscrites dans les nouveaux contrats de territoire.

✓ <u>Dotation 2</u> : elle correspondra aux Crédits de Paiement de nouvelles opérations que l'Assemblée délibérante retiendra, dans le cadre de son Budget. Il s'agira notamment des crédits nécessaires :

- ⇨ à la poursuite du projet de valorisation du site de BEL AIR à La ROCHEPOT dans une optique de développement économique et de revitalisation de la RN 6, qui sera à préciser (crédit 2015 : 80 000 €) ;

- ⇨ à la réhabilitation du multi-accueil La CABOTTE à BEAUNE dont l'estimation financière s'établit à 585 000 € ; envisagés dans un premier temps dans le cadre d'une enveloppe pluriannuelle, pour ces travaux qui doivent s'étaler sur une durée relativement courte, un crédit de 100 000 € est proposé au Budget Primitif 2015 ; il permettra notamment de recruter un maitre d'œuvre ; un nouveau calibrage de l'enveloppe budgétaire sera alors proposé au vote des élus communautaires courant 2015 à l'issue de la mission de maitrise d'œuvre ;

- ⇨ à l'acquisition d'un ensemble immobilier qui pourrait permettre l'accueil de nouveaux services administratifs à la Maison de l'Intercommunalité après déplacement des services gestionnaires de budgets annexes ; un crédit de 900 000 € a été provisionné à cet effet, dans l'attente d'une estimation sollicitée auprès du service France Domaine ; le Conseil communautaire sera saisi de ce projet au cours de l'exercice ;

- ⇨ au financement d'acquisitions à caractère mobilier (renouvellement du parc informatique, en particulier...), destiné aux structures communautaires –installations sportives, structures Petite Enfance et Enfance, Conservatoire, Ecole des Beaux Arts- ainsi qu'aux nouveaux arrivants ; la suite de la transformation d'un local d'archives en salle de réunion à la Maison de l'Intercommunalité fait également l'objet d'une inscription budgétaire de 90 000 €.

✓ Dotation 3 : elle correspondra au financement des politiques de développement du territoire communautaire et en particulier :

- ⇨ le Programme Local de l'Habitat –PLH- et ses différentes déclinaisons mobiliseront 503 400 € en 2015 dans le cadre d'un programme d'action pluriannuel de 785 000 €,

- ⇨ le Plan Climat Energie Territorial –PCET- (crédit prévu 115 027,50 € dont une provision de 100 000 € dans le cadre du programme de réduction de la dépense énergétique des locaux communautaires),

- ⇨ l'aide apportée par l'EPCI sous forme d'un fonds de concours à la commune de CHAGNY pour la réalisation sous maitrise d'ouvrage communale de l'aménagement du port (68 400 €), conformément aux orientations prises par l'assemblée au cours des exercices 2013 et 2014,

- ⇨ une première tranche de travaux de mise en accessibilité des installations communautaires (crédit prévu : 80 000 €),

- ⇨ un fonds d'acquisitions foncières (crédit prévu 100 000 €),

- ⇨ d'autres dépenses connexes dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, de l'OPAH et du Contrat de Ville notamment (crédit prévu 329 974 €).

✓ Dotation 4 : elle permettra, conformément aux orientations de l'Assemblée Plénière, s'inspirant des travaux de la CLETC, de reconduire l'aide aux communes qui réaliseront de gros travaux (extension, mise aux normes) à la demande de l'EPCI sur des bâtiments hébergeant des compétences communautaires, secteur Péri scolaire dont restauration, en particulier ; ce fonds d'intervention permettra, via l'octroi de fonds de concours, de partager des charges entre EPCI et communes membres, pour permettre au premier d'exercer ses compétences dans de bonnes conditions de sécurité et de confort des usagers, tout en entretenant le patrimoine des communes sans provoquer à leur profit un enrichissement sans cause.

Compte tenu des dépenses réellement constatées sur l'enveloppe 2012-2014 (174 184,97 € octroyés sur 700 000 € disponibles), il est proposé de voter un plan triennal 2015-2017 à hauteur de 300 000 € avec un Crédit de Paiement 2015 à hauteur de 50 000 €.

✓ Dotation 5 : elle permettra la continuité d'une politique de solidarité au profit des communes à faibles ressources, déjà mise en œuvre depuis 2010, pour leur permettre d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Les modalités de calcul de ces fonds de concours ont été déterminées au cours de l'exercice 2011. L'enveloppe de 120 000 € sur la période 2012-2014 a bénéficié à 13 des 16 communes éligibles. 92 500 € ont ainsi été mobilisés pour aider au financement de 20 projets.

Au 31 décembre 2014, 92 500 € ont été alloués pour aider au financement de 20 projets dont 64 000 € ont fait l'objet d'un versement. Le solde de 28 500 € est donc inscrit au Budget Primitif 2015.

En outre, il est proposé une nouvelle enveloppe triennale de 180 000 € (3 x 60 000 €) pour la période 2015-2017. Les critères d'éligibilité sont à l'étude et feront l'objet d'un rapport mis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Les recettes

Les dépenses d'investissement seront financées principalement par les recettes suivantes :

- des emprunts bancaires dont la mobilisation dépendra de la trésorerie de l'EPCI et de l'avancée des travaux ; cette variable d'équilibre est fixée à environ 4,2M€ pour 2015.

- des subventions versées par les différents partenaires de la Communauté d'Agglomération sur des programmes spécifiques ou dans le cadre du Contrat d'Agglomération avec l'Etat et la Région et du Contrat AmbitionS Côte d'Or, avec le Département ; il convient de préciser que seules les subventions notifiées sont inscrites à l'esquisse du budget, ce qui conduit à sous-estimer par prudence le montant des recettes attendues dans ce cadre.

Les prévisions budgétaires concernant le Budget Principal (y compris budget spécifique des déchets) sont présentées de manière synthétique en annexes 9 et 10.

La traduction chiffrée de cette esquisse du Budget Primitif 2015 consolidé, c'est-à-dire intégrant au budget principal dont les déchets, les dix budgets annexes, se présente ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2015	F	I	TOTAL F+I	Part dans le total
ASSAINISSEMENT AFFERMAGE	3 425 424,03 €	7 591 607,48 €	11 017 031,51 €	**10,22%**
ASSAINISSEMENT REGIE	967 203,79 €	2 274 890,34 €	3 242 094,13 €	**3,01%**
SPANC	85 178,30 €	618 453,35 €	703 631,65 €	**0,65%**
EAU AFFERMAGE	1 244 843,00 €	3 628 089,83 €	4 872 932,83 €	**4,52%**
EAU REGIE	1 040 711,00 €	1 769 591,71 €	2 810 302,71 €	**2,61%**
TRANSPORTS	3 818 723,80 €	252 185,69 €	4 070 909,49 €	**3,78%**
ZAC PRE FLEURY	6 558 965,92 €	7 356 824,00 €	13 915 789,92 €	**12,92%**
ZAC CERISIERES	7 645 423,39 €	7 834 786,68 €	15 480 210,07 €	**14,37%**
ZAC TEMPLIERS	380 180,00 €	380 180,00 €	760 360,00 €	**0,71%**
ZA MONTAGNY	338 000,00 €	338 000,00 €	676 000,00 €	**0,63%**
BUDGET PRINCIPAL	40 056 840,11 €	10 141 052,21 €	50 197 892,32 €	**46,59%**
BUDGET CONSOLIDE 2015	**65 561 493,34 €**	**42 185 661,29 €**	**107 747 154,63 €**	**100,00%**
Rappel Budget Consolidé 2014	60 234 485,72 €	41 034 374,65 €	101 268 860,37 €	
Variation BP 2014 / BP 2015	**5 327 007,62 €**	**1 151 286,64 €**	**6 478 294,26 €**	
	8,84%	**2,81%**	**6,40%**	

Il convient en outre de noter que les budgets des Zones d'Aménagement Concerté, compte tenu d'une comptabilité spécifique, représentent une part importante du budget consolidé en valeur.

En effet, si l'on compare les budgets primitifs 2014 et 2015, hors comptabilité des Zones d'Activités, une hausse limitée à +5,26% (soit + 2 529 248,66 €) peut être constatée en fonctionnement, la section d'investissement diminuant quant à elle à hauteur de -2,10% (soit -543 746,61 €) en investissement.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,

➢ adopte le Budget Primitif 2015 consolidé (Budget Principal + 10 Budgets Annexes), à hauteur de 42 185 661,29 € pour la section d'Investissement et 65 561 493,34 € pour la section de Fonctionnement, dans les conditions récapitulées sur les tableaux annexés à la présente délibération,

➢ autorise le Président à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD

COTE DE BEAUNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE CHAGNY NOLAY

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

TABLEAU DE VOTE									
BUDGET 2015	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 809,00 €		87	0	5	
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	227 600,00 €		87	0	5	
		022	DEPENSES IMPREVUES	70 000,00 €		87	0	5	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	805 213,03 €		87	0	5	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 615 839,00 €	502 306,00 €	87	0	5	
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		223 168,03 €	87	0	5	
		66	CHARGES FINANCIERES	491 273,00 €		87	0	5	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €		87	0	5	
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	87 690,00 €		87	0	5	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		2 262 178,00 €	87	0	5	
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		356 153,00 €	87	0	5	
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		53 019,00 €	87	0	5	
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		28 600,00 €	87	0	5	
	Total FONCTIONNEMENT			**3 425 424,03 €**	**3 425 424,03 €**	**87**	**0**	**5**	
	INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	381 000,00 €		85	0	7	
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		805 213,03 €	85	0	7	
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	24 924,00 €	24 924,00 €	85	0	7	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	502 306,00 €	1 615 839,00 €	85	0	7	
		001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT		1 271 567,94 €	85	0	7	
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		28 205,68 €	85	0	7	
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		501 236,00 €	85	0	7	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	929 642,00 €	804 903,58 €	85	0	7	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 371 500,00 €	72 276,00 €	85	0	7	
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	791 674,47 €	472 227,00 €	85	0	7	
	Total INVESTISSEMENT			**6 001 046,47 €**	**5 596 392,23 €**	**85**	**0**	**7**	
Total BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE				**9 426 470,50 €**	**9 021 816,26 €**	**84**	**1**	**7**	

TABLEAU DE VOTE									
BUDGET 2015	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	173 610,00 €		87	3	2	
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	173 100,00 €		87	3	2	
		022	DEPENSES IMPREVUES	22 000,00 €		87	3	2	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	248 178,79 €		87	3	2	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	229 883,00 €	32 037,00 €	87	3	2	
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		142 297,79 €	87	3	2	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00 €		87	3	2	
		66	CHARGES FINANCIERES	74 066,00 €		87	3	2	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000,00 €		87	3	2	
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	11 366,00 €		87	3	2	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		744 189,00 €	87	3	2	
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		48 680,00 €	87	3	2	
	Total FONCTIONNEMENT			**967 203,79 €**	**967 203,79 €**	**87**	**3**	**2**	
	INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	124 000,00 €		87	2	3	
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		248 178,79 €	87	2	3	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 037,00 €	229 883,00 €	87	2	3	
		001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT		638 866,70 €	87	2	3	
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		90 945,55 €	87	2	3	
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		124 500,00 €	87	2	3	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	182 774,00 €	456 330,30 €	87	2	3	
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000,00 €		87	2	3	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 334 923,00 €		87	2	3	
		45	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	104 567,43 €	160 834,00 €	87	2	3	
	Total INVESTISSEMENT			**1 813 301,43 €**	**1 949 538,34 €**	**87**	**2**	**3**	
Total BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE				**2 780 505,22 €**	**2 916 742,13 €**	**89**	**1**	**2**	
SPANC	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 081,00 €		84	0	8	
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 300,00 €		84	0	8	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	815,00 €	2 734,00 €	84	0	8	
		002	DEFICIT D INVESTISSEMENT	20 382,30 €		84	0	8	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €		84	0	8	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €		84	0	8	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		60 831,30 €	84	0	8	
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 230,00 €	84	0	8	
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 383,00 €	84	0	8	
	Total FONCTIONNEMENT			**85 178,30 €**	**85 178,30 €**	**84**	**0**	**8**	
	INVESTISSEMENT	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 734,00 €	815,00 €	84	0	8	
		001	DEFICIT D INVESTISSEMENT	270 361,00 €		84	0	8	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	342 238,35 €	15 477,14 €	84	0	8	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 120,00 €		84	0	8	
		45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		602 161,21 €	84	0	8	
	Total INVESTISSEMENT			**618 453,35 €**	**618 453,35 €**	**84**	**0**	**8**	
Total BUDGET SPANC				**703 631,65 €**	**703 631,65 €**	**84**	**0**	**8**	

TABLEAU DE VOTE						POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
BUDGET 2015	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES				
EAU AFFERMAGE	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	180 373,00 €		83	0	9	
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	130 200,00 €		83	0	9	
		022	DEPENSES IMPREVUES	40 700,00 €		83	0	9	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	95 171,43 €		83	0	9	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	533 542,00 €	125 346,00 €	83	0	9	
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	31 631,57 €		83	0	9	
		66	CHARGES FINANCIERES	143 001,00 €		83	0	9	
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	90 224,00 €		83	0	9	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		1 046 192,00 €	83	0	9	
		76	PRODUITS FINANCIERS		5,00 €	83	0	9	
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		73 300,00 €	83	0	9	
	Total FONCTIONNEMENT			**1 244 843,00 €**	**1 244 843,00 €**	**83**	**0**	**9**	
	INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	494 100,00 €		83	0	9	
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		95 171,43 €	83	0	9	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	125 346,00 €	533 542,00 €	83	0	9	
		001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT		1 012 756,19 €	83	0	9	
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		7 740,00 €	83	0	9	
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		239 646,00 €	83	0	9	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	299 826,00 €	1 696 798,21 €	83	0	9	
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 700,00 €		83	0	9	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 355 210,98 €		83	0	9	
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS			83	0	9	
	Total INVESTISSEMENT			**3 292 182,98 €**	**3 585 653,83 €**	**83**	**0**	**9**	
Total BUDGET EAU AFFERMAGE				**4 537 025,98 €**	**4 830 496,83 €**	**83**	**0**	**9**	
EAU REGIE	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	206 752,00 €		85	0	7	
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	156 400,00 €		85	0	7	
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	169 932,00 €		85	0	7	
		022	DEPENSES IMPREVUES	51 000,00 €		85	0	7	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	146 459,00 €		85	0	7	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	163 185,00 €	20 567,00 €	85	0	7	
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		100 000,00 €	85	0	7	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00 €		85	0	7	
		66	CHARGES FINANCIERES	101 630,00 €		85	0	7	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000,00 €		85	0	7	
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	16 353,00 €		85	0	7	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		920 144,00 €	85	0	7	
	Total FONCTIONNEMENT			**1 040 711,00 €**	**1 040 711,00 €**	**85**	**0**	**7**	
	INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	106 000,00 €		86	0	6	
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		146 459,00 €	86	0	6	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 567,00 €	163 185,00 €	86	0	6	
		001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT		569 319,91 €	86	0	6	
		10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		137 900,63 €	86	0	6	
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		33 750,00 €	86	0	6	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	183 937,00 €	711 521,17 €	86	0	6	
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 000,00 €		86	0	6	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 151 309,06 €		86	0	6	
	Total INVESTISSEMENT			**1 546 813,06 €**	**1 762 135,71 €**	**86**	**0**	**6**	
Total BUDGET EAU REGIE				**2 587 524,06 €**	**2 802 846,71 €**	**85**	**0**	**7**	

TABLEAU DE VOTE						POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
BUDGET 2015	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES				
TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 898 498,80 €		81	2	9	
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	766 083,00 €		81	2	9	
		014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 000,00 €		81	2	9	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	119 953,00 €	1 064,00 €	81	2	9	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	1 200,00 €		81	2	9	
		66	CHARGES FINANCIERES	14 989,00 €		81	2	9	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 000,00 €		81	2	9	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		37 700,00 €	81	2	9	
		73	IMPOTS ET TAXES		1 000 000,00 €	81	2	9	
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 787 500,00 €	81	2	9	
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		992 459,80 €	81	2	9	
	Total FONCTIONNEMENT			**3 818 723,80 €**	**3 818 723,80 €**	**81**	**2**	**9**	
	INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	108 974,14 €		81	2	9	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 064,00 €	119 952,43 €	81	2	9	
		001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT		118 533,26 €	81	2	9	
		10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		8 500,00 €	81	2	9	
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		5 200,00 €	81	2	9	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	61 190,00 €		81	2	9	
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000,00 €		81	2	9	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 233,41 €		81	2	9	
	Total INVESTISSEMENT			**226 461,55 €**	**252 185,69 €**	**81**	**2**	**9**	
Total BUDGET TRANSPORTS				**4 045 185,35 €**	**4 070 909,49 €**	**81**	**2**	**9**	
ZAC du PRE FLEURY	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 808 083,10 €		92	0	0	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 750 882,82 €	5 833 144,92 €	92	0	0	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		725 821,00 €	92	0	0	
	Total FONCTIONNEMENT			**6 558 965,92 €**	**6 558 965,92 €**	**92**	**0**	**0**	
	INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 274 370,45 €		92	0	0	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 082 453,55 €	2 000 191,45 €	92	0	0	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		5 356 632,55 €	92	0	0	
	Total INVESTISSEMENT			**7 356 824,00 €**	**7 356 824,00 €**	**92**	**0**	**0**	
Total BUDGET ZAC DU PRE FLEURI				**13 915 789,92 €**	**13 915 789,92 €**	**92**	**0**	**0**	
ZAC DES CERISIERES	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 073 500,00 €		92	0	0	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 571 923,39 €	5 954 143,39 €	92	0	0	
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		491 280,00 €	92	0	0	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		1 200 000,00 €	92	0	0	
	Total FONCTIONNEMENT			**7 645 423,39 €**	**7 645 423,39 €**	**92**	**0**	**0**	
	INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 880 643,29 €		92	0	0	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 954 143,39 €	3 571 923,39 €	92	0	0	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4 262 863,29 €	92	0	0	
	Total INVESTISSEMENT			**7 834 786,68 €**	**7 834 786,68 €**	**92**	**0**	**0**	
Total BUDGET ZAC DES CERISIERES				**15 480 210,07 €**	**15 480 210,07 €**	**92**	**0**	**0**	
ZAC DES TEMPLIERS	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	379 748,70 €		92	0	0	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	431,30 €	380 180,00 €	92	0	0	
	Total FONCTIONNEMENT			**380 180,00 €**	**380 180,00 €**	**92**	**0**	**0**	
	INVESTISSEMENT	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	380 180,00 €	431,30 €	92	0	0	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		379 748,70 €	92	0	0	
	Total INVESTISSEMENT			**380 180,00 €**	**380 180,00 €**	**92**	**0**	**0**	
Total BUDGET ZAC DES TEMPLIERS				**760 360,00 €**	**760 360,00 €**	**92**	**0**	**0**	
ZA DE MONTAGNY	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	338 000,00 €		92	0	0	
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		338 000,00 €	92	0	0	
	Total FONCTIONNEMENT			**338 000,00 €**	**338 000,00 €**	**92**	**0**	**0**	
	INVESTISSEMENT	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	338 000,00 €		92	0	0	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		338 000,00 €	92	0	0	
	Total INVESTISSEMENT			**338 000,00 €**	**338 000,00 €**	**92**	**0**	**0**	
Total BUDGET ZA DE MONATGNY				**676 000,00 €**	**676 000,00 €**	**92**	**0**	**0**	

TABLEAU DE VOTE						POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
BUDGET 2015	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES				
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 883 007,00 €		80	1	11	
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 390 900,00 €		80	1	11	
		013	ATTENUATION DE CHARGES		235 000,00 €	80	1	11	
		014	ATTENUATION DE PRODUITS	11 636 008,00 €		80	1	11	
		022	DEPENSES IMPREVUES	1 585 938,15 €		80	1	11	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	3 582 090,00 €		80	1	11	
		66	CHARGES FINANCIERES	231 200,00 €		80	1	11	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 012 842,80 €		80	1	11	
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		3 000 000,00 €	80	1	11	
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	734 854,16 €	519 396,31 €	80	1	11	
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		4 858 078,00 €	80	1	11	
		73	IMPOTS ET TAXES		23 532 982,00 €	80	1	11	
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		7 903 383,80 €	80	1	11	
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		8 000,00 €	80	1	11	
	Total FONCTIONNEMENT			**40 056 840,11 €**	**40 056 840,11 €**	**80**	**1**	**11**	
	INVESTISSEMENT	001	DEFICIT D INVESTISSEMENT	1 217 044,31 €	610 141,16 €	80	3	9	
		040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	519 396,31 €	734 854,16 €	80	3	9	
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 178 039,54 €	80	3	9	
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 060 021,00 €	80	3	9	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	326 000,00 €	4 259 104,35 €	80	3	9	
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	607 086,30 €		80	3	9	
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	472 000,00 €		80	3	9	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 601 227,10 €		80	3	9	
	Total INVESTISSEMENT			**8 742 754,02 €**	**8 842 160,21 €**	**80**	**3**	**9**	
Total BUDGET PRINCIPAL				**48 799 594,13 €**	**48 899 000,32 €**	**81**	**1**	**10**	

TABLEAU DE VOTE						POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
BUDGET 2015	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES				
BUDGET CONSOLIDE	**FONCTIONNEMENT**			65 561 493,34 €	65 561 493,34 €	83	2	7	
	INVESTISSEMENT			38 150 803,54 €	38 516 310,04 €	83	2	7	
	Total BUDGET 2015 CONSOLIDE (hors reports de crédits d'Investissement)			**103 712 296,88 €**	**104 077 803,38 €**	**83**	**2**	**7**	
	Reports de Crédits d'Investissement 2014 sur 2015			4 034 857,75 €	3 669 351,25 €				
	Total BUDGET 2015 CONSOLIDE (y compris reports de crédits d'Investissement)			**107 747 154,63 €**	**107 747 154,63 €**				

Détail des reports de crédits 2014

	Dépenses	Recettes
AA	1 590 561,01 €	1 995 215,25 €
AR	461 588,91 €	325 352,00 €
AEPA	335 906,85 €	42 436,00 €
AEPR	222 778,65 €	7 456,00 €
Transport	25 724,14 €	
budget principal	1 398 298,19 €	1 298 892,00 €
TOTAL	**4 034 857,75 €**	**3 669 351,25 €**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Délibération Conseil du 30 Mars 2015 : Esquisse du Budget primitif 2015
Date de transmission de l'acte :	09/04/2015
Date de réception de l'accusé de réception :	09/04/2015
Numéro de l'acte :	15-160 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	021-200006682-20150330-15-160-DE
Date de décision :	30/03/2015
Acte transmis par :	Christine BOULIGAUD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires